

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés (non audité)

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Société de Recettes Illimitées

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Chiffre d'affaires (note 6)	262 703 \$	260 933 \$	786 739 \$	726 603 \$
Produits tirés des franchises (note 7).....	46 256	49 128	138 724	137 116
Total des produits bruts	308 959 \$	310 061 \$	925 463 \$	863 719 \$
Coût des stocks vendus	(111 829)	(111 022)	(331 763)	(301 958)
Frais de vente et charges générales et administratives (note 8).....	(168 474)	(160 634)	(497 016)	(456 348)
Dépréciation d'actifs de restauration et de créances locatives, déduction faite des reprises (notes 13, 14 et 15).....	(5 695)	–	(9 656)	(1 267)
Charges de restructuration et autres charges (note 9)	(2 595)	(2 616)	(3 070)	(3 361)
Produits d'exploitation	20 366 \$	35 789 \$	83 958 \$	100 785 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10).....	(4 886)	(2 819)	(16 857)	(9 122)
Quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises	(527)	(921)	(1 218)	(482)
Bénéfice avant la variation de la juste valeur et l'impôt sur le résultat	14 953 \$	32 049 \$	65 883 \$	91 181 \$
Variation de la juste valeur du passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle	–	(1 000)	–	(2 000)
Variation de la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de The Keg	(3 066)	363	855	–
Bénéfice avant impôt sur le résultat	11 887 \$	31 412 \$	66 738 \$	89 181 \$
Charge d'impôt exigible (note 11)	(5 465)	(3 069)	(18 887)	(8 617)
(Charge) recouvrement d'impôt différé (note 11)	308	(4 535)	(2 067)	(15 753)
Bénéfice net	6 730 \$	23 808 \$	45 784 \$	64 811 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société.....	6 844	23 617	46 162	64 766
Participation ne donnant pas le contrôle.....	(114)	191	(378)	45
	6 730 \$	23 808 \$	45 784 \$	64 811 \$
État du résultat global				
Bénéfice net.....	6 730	23 808	45 784	64 811
Autres éléments du résultat global	200	(272)	(443)	339
Résultat global total	6 930 \$	23 536 \$	45 341 \$	65 150 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société (note 23) (en dollars)				
Bénéfice de base par action.....	0,11 \$	0,38 \$	0,75 \$	1,05 \$
Bénéfice dilué par action.....	0,11 \$	0,37 \$	0,73 \$	1,01 \$

Société de Recettes Illimitées

États intermédiaires consolidés résumés des capitaux propres totaux

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société						Capitaux propres totaux
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social (note 22)	Réserve au titre de la fusion	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de la perte globale	Déficit	
Solde au 30 décembre 2018	61 755	769 662 \$	(216 728) \$	13 546 \$	(2 556) \$	(78 112) \$	485 812 \$
Bénéfice net.....	–	–	–	–	–	46 162	46 162
Autres éléments du résultat global.....	–	–	–	–	(443)	–	(443)
Ajustement découlant de la transition à l'IFRS 16 (note 3).....	–	–	–	–	–	(2 107)	(2 107)
Dividendes.....	–	–	–	–	–	(20 609)	(20 609)
Rachat d'actions (note 22)	(5 952)	(160 707)	–	–	–	–	(160 707)
Exercice d'options sur actions (note 22).....	535	7 421	–	(2 636)	–	–	4 785
Rémunération fondée sur des actions (note 21).....	–	–	–	5 132	–	–	5 132
	<u>(5 417)</u>	<u>(153 286)</u>	<u>–</u>	<u>2 496</u>	<u>(443)</u>	<u>23 446</u>	<u>(127 787)</u>
Solde au 29 septembre 2019	56 338	616 376 \$	(216 728) \$	16 042 \$	(2 999) \$	(54 666) \$	358 025 \$

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société						Capitaux propres totaux
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social (note 22)	Réserve au titre de la fusion	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de la perte globale	Déficit	
Solde au 31 décembre 2017	58 572	690 968 \$	– \$	11 957 \$	(5 326) \$	(90 179) \$	607 420 \$
Bénéfice net et résultat global.....	–	–	–	–	–	64 766	64 766
Autres éléments du résultat global.....	–	–	–	–	339	–	339
Fusion avec The Keg (note 27).....	–	–	(216 728)	–	1 793	(35 117)	(250 052)
Dividendes.....	–	–	–	–	–	(19 978)	(19 978)
Rachat d'actions	(66)	(1 700)	–	–	–	–	(1 700)
Émission d'actions ordinaires (note 22).....	3 801	94 728	–	–	–	–	94 728
Exercice d'options sur actions (note 22).....	17	173	–	(4 341)	–	–	(4 168)
Rémunération fondée sur des actions (note 21).....	–	–	–	3 837	–	–	3 837
	<u>3 752</u>	<u>93 201</u>	<u>(216 728)</u>	<u>(504)</u>	<u>2 132</u>	<u>9 671</u>	<u>(112 228)</u>
Solde au 29 septembre 2018	62 324	784 169 \$	(216 728) \$	11 453 \$	(3 194) \$	(80 508) \$	495 192 \$

Société de Recettes Illimitées

Bilans intermédiaires consolidés résumés

Au 29 septembre 2019, au 30 décembre 2018 et au 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 29 septembre 2019	Au 30 décembre 2018	Au 30 septembre 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie.....	33 920 \$	49 272 \$	35 709 \$
Débiteurs (note 26).....	71 260	103 514	67 903
Stocks (note 12).....	42 338	36 586	39 556
Charges payées d'avance et autres actifs.....	6 179	9 395	8 858
Partie courante des créances à long terme (note 13).....	80 987	4 900	2 625
Total des actifs courants	234 684 \$	203 667 \$	154 651 \$
Créances à long terme (notes 3 et 13).....	433 022	30 069	29 127
Immobilisations corporelles (notes 3 et 14).....	622 504	399 990	413 023
Participation dans The Keg Limited Partnership (note 27).....	128 175	122 125	128 493
Marques et autres actifs (note 15).....	612 735	616 183	615 942
Goodwill (note 16).....	202 697	196 638	192 011
Actif d'impôt différé (note 11).....	26 183	22 411	29 666
Total des actifs	2 260 000 \$	1 591 083 \$	1 562 913 \$
Passifs			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer.....	125 361 \$	134 930 \$	107 603 \$
Provisions (note 17).....	3 439	9 679	7 362
Passif lié aux cartes-cadeaux.....	94 299	153 832	94 155
Impôt sur le résultat à payer.....	10 646	5 697	3 364
Partie courante de la dette à long terme (note 18).....	4 000	154 000	154 000
Partie courante des obligations locatives (notes 3 et 19).....	121 090	3 192	3 144
Total des passifs courants	358 835 \$	461 330 \$	369 628 \$
Dette à long terme (note 18).....	513 639	235 566	286 379
Billet à payer à The Keg Royalties Income Fund.....	57 000	57 000	57 000
Provisions (note 17).....	4 643	13 796	7 203
Obligations locatives (notes 3 et 19).....	652 598	22 824	23 623
Autres passifs à long terme (note 20).....	79 207	87 667	90 348
Profit différé sur la vente de droits de The Keg (note 27).....	138 182	134 257	134 664
Passif d'impôt différé (note 11).....	97 871	92 831	98 876
Total des passifs	1 901 975 \$	1 105 271 \$	1 067 721 \$
Capitaux propres			
Capital social ordinaire (note 22).....	616 376 \$	769 662 \$	784 169 \$
Surplus d'apport.....	16 042	13 546	11 453
Réserve au titre d'une fusion (note 27).....	(216 728)	(216 728)	(216 728)
Cumul des autres éléments de la perte globale.....	(2 999)	(2 556)	(3 194)
Déficit.....	(54 666)	(78 112)	(80 508)
Total des capitaux propres	358 025 \$	485 812 \$	495 192 \$
Total des passifs et des capitaux propres	2 260 000 \$	1 591 083 \$	1 562 913 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 29)

Société de Recettes Illimitées

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)				
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	6 730 \$	23 808 \$	45 784 \$	64 811 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	28 798	12 639	86 536	43 077
Amortissement du profit différé.....	(423)	–	(1 269)	–
Variation de la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de The Keg	3 066	(363)	(855)	–
Perte nette (profit net) sur la sortie d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	463	(1 829)	923	(2 295)
Pertes sur les rachats anticipés/annulations de contrats de location de matériel	1 582	344	1 692	819
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises	5 696	–	9 656	1 267
Charges d'intérêts nettes sur la dette à long terme	5 609	5 197	15 497	14 608
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 10)	3 227	487	10 147	1 419
Rémunération fondée sur des actions.....	1 418	2 249	5 132	3 837
Impôt sur le résultat versé	(4 008)	(1 732)	(14 009)	(9 077)
Variation des actifs au titre de droits d'utilisation (note 14)	(6 719)	–	(24 408)	–
Variation de la provision pour restructuration.....	1 433	2 417	(536)	1 454
Variation de l'impôt différé (note 11)	(334)	4 629	2 132	16 441
Variation des contrats déficitaires des franchises.....	(623)	(1 389)	(802)	(2 657)
Autres éléments hors trésorerie.....	672	(3 796)	(168)	(5 522)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 24)	(7 850)	3 480	(24 471)	(41 475)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation.....	38 737 \$	46 141 \$	110 981 \$	86 707 \$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie prise en charge (notes 5 et 27).....	(28) \$	(4 948) \$	(8 446) \$	(76 701) \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 024)	(10 861)	(35 157)	(29 141)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	(300)	5 877	630	6 106
Produit du rachat anticipé de matériel.....	105	232	175	493
Produit de la vente de coentreprises	–	1 369	–	1 369
Quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises ..	22	238	166	482
Entrée d'autres actifs	(124)	(348)	(124)	(475)
Variation des créances à long terme.....	2 588	5 111	31 078	5 915
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(9 761) \$	(3 330) \$	(11 678) \$	(91 952) \$
Activités de financement				
Établissement d'une facilité de crédit à long terme (note 18)	125 000 \$	– \$	390 000 \$	104 000 \$
Remboursements sur la facilité de crédit à long terme (note 18)	(1 000)	(31 000)	(259 700)	(65 000)
Coûts de financement différés.....	(78)	–	(2 963)	–
Émission d'actions ordinaires à droit de vote subalterne (note 22)....	2 920	(4 306)	4 785	(4 168)
Rachat d'actions (note 22)	(141 954)	(746)	(160 707)	(1 700)
Paiement au titre des obligations locatives (note 19)	(37 983)	–	(114 159)	–
Variation des obligations locatives (note 19).....	25 253	(750)	58 674	(729)
Intérêts versés sur la dette à long terme et le billet à payer (note 10)	(3 003)	(7 876)	(10 206)	(13 265)
Dividendes versés sur les actions ordinaires à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple.....	(6 827)	(6 655)	(20 609)	(19 978)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(37 672) \$	(51 333) \$	(114 885) \$	(840) \$
Variation de la trésorerie au cours de la période.....	(8 696) \$	(8 522) \$	(15 582) \$	(6 085) \$
Ajustement découlant de l'écart de conversion	(91)	156	230	(177)
Trésorerie à l'ouverture de la période	42 707	44 075	49 272	41 971
Trésorerie à la clôture de la période	33 920 \$	35 709 \$	33 920 \$	35 709 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Société de Recettes Illimitées (anciennement Les Entreprises Cara Limitée) est une société canadienne constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) qui exerce ses activités en tant qu'exploitant canadien de restaurants à services complets et de franchiseur.

Les actions à droit de vote subalterne de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « RECP ». Dans le cadre de son premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») au cours de l'exercice 2015, la société a émis des actions à droit de vote multiple à Fairfax Financial Holdings Limited et aux membres de son groupe (« Fairfax ») ainsi qu'à la famille Phelan par l'intermédiaire de Cara Holdings Limited et des membres de son groupe (« Cara Holdings » et, collectivement avec Fairfax, les « actionnaires principaux »). Au 29 septembre 2019, les actionnaires principaux détiennent 70,8 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 98,2 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions.

L'adresse du siège social de la société est le 199 Four Valley Drive, Vaughan, Canada, L4K 0B8. Société de Recettes Illimitées et ses filiales sous contrôle sont désignées collectivement dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en tant que « Recettes » ou la « société ».

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2018 de la société et les notes y afférentes. Il est à noter que les nouvelles méthodes comptables qui ont été adoptées en 2019 sont décrites à la note 3.

La publication des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités a été autorisée par le conseil d'administration (le « conseil ») le 11 novembre 2019.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. La société détermine la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger en examinant dans quelles monnaies leurs activités d'exploitation respectives sont menées. La société convertit en dollars canadiens les actifs et les passifs de ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien au moyen du taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les écarts de conversion sont pris en compte dans les capitaux propres en tant que composante du cumul des autres éléments du résultat global dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ci-joints.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui présente l'information doivent d'abord être réévalués dans la monnaie fonctionnelle de la personne morale.

Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens sont arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

Caractère saisonnier des résultats intermédiaires

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire consolidée résumée ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice complet. Le total des produits bruts subit des variations saisonnières attribuables aux tendances de consommation. La société peut aussi connaître des variations trimestrielles de ses résultats d'exploitation, car ses produits d'exploitation peuvent fluctuer en raison de nombreux facteurs, notamment la conjoncture économique, l'effet de mauvaises conditions météorologiques et le nombre de nouveaux restaurants ouverts ou la fermeture de franchises existantes ou de restaurants détenus par la société existants. Le chiffre d'affaires du secteur de la transformation d'aliments et de la distribution est habituellement plus élevé au quatrième trimestre, suivi par le troisième trimestre et par le premier trimestre, le deuxième trimestre présentant le chiffre d'affaires le moins élevé. Les coûts d'occupation, certains frais d'exploitation et l'amortissement sont relativement stables au cours de l'exercice.

Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement des états financiers intermédiaires exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses aux fins de l'application des méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur la valeur comptable et les informations présentées dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

En appliquant les méthodes comptables de la société au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 à des fins d'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, la direction s'est fondée sur les mêmes jugements importants et principales sources d'incertitude relative aux estimations que lors de l'établissement des états financiers consolidés annuels audités de la société au 30 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, hormis les méthodes comptables adoptées en fonction des jugements mentionnées à la note 3.

Informations comparatives

Certaines informations de la société liées aux périodes précédentes ont été reclassées pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré et aux changements de normes comptables.

3. Principales méthodes comptables

Normes comptables appliquées en 2019

Contrats de location

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») et les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation au bilan par les preneurs. Les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente le contrôle qu'ils exercent sur le bien sous-jacent et leur droit de l'utiliser, et une obligation locative qui représente leur obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Cette norme reprend l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 applicables aux bailleurs, tout en étoffant les obligations d'information imposées à ceux-ci.

Le 31 décembre 2018, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Auparavant, la société classait ses contrats de location comme étant soit des contrats de location simple soit des contrats de location-financement après avoir déterminé si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent lui était transférée aux termes de ces derniers, et elle classait les paiements de loyers associés aux contrats de location simple en tant que charges de loyers ou charges d'exploitation. La société a appliqué l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée qui prévoit l'application rétrospective des dispositions de la norme, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2018 sans retraitement des chiffres de la période comparative.

Lors de la transition à l'IFRS 16, la société a identifié et examiné chaque contrat qui contenait un contrat de location. Les contrats de location de la société sont des baux immobiliers contractés pour les restaurants exploités par la société, le centre d'appels, les activités de vente au détail et de services traiteur, ainsi que pour les bureaux du siège social et sont des baux visant la location de matériel informatique et la location de véhicules utilisés dans le cadre de ses activités de vente au détail et de services traiteur. Les actifs loués ont été inscrits au bilan en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation et ils seront amortis sur la durée du contrat. De plus, la société figure dans le contrat de location principal de nombreux établissements franchisés aux termes duquel un contrat de sous-location est contracté entre la société et ses franchisés. Les contrats de sous-location se rapportent tous à des franchisés dont les résultats ne sont pas consolidés et ils sont comptabilisés dans les créances à long terme.

Définition d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, la société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la société doit apprécier si :

- le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé, qu'il l'ait été de manière explicite ou implicite, lequel devrait être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien si elle est physiquement distincte. Si le fournisseur détient un droit de substitution substantiel, le bien ne constitue pas un bien déterminé;
- la société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation;
- si la société a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé. La société possède ce droit si elle dispose des droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de pouvoir apporter des changements à la manière d'utiliser le bien et à la fin à laquelle il servira. Dans de rares cas où la décision quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser est prédéterminée, la société a le droit de décider de l'utilisation du bien si :
 - elle a le droit d'exploiter le bien; ou
 - elle a conçu le bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Cette méthode s'applique aux contrats en vigueur, ou modifiés, à compter du 31 décembre 2018.

À la date de passation ou de réévaluation d'un contrat qui contient une composante locative, la société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives et non locatives sur la base de leur prix distinct relatif. Toutefois, en ce qui a trait aux contrats de location visant des terrains et des bâtiments pour lesquels elle est un preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives, mais plutôt de comptabiliser le contrat de location et toute composante non locative qui s'y rattache comme une seule composante de nature locative.

L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions et de mesures de simplification. La société a appliqué les dispositions des exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification suivantes qui prévoient une exception quant au maintien de l'évaluation des transactions qui sont des contrats de location.

- La société a appliqué l'IFRS 16 uniquement aux contrats précédemment définis comme étant des contrats de location. Les contrats qui n'avaient pas été identifiés comme des contrats de location aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4 n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.
- La société a appliqué la norme à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires, notamment des contrats de location de véhicules et de matériel.
- La société a appliqué un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date d'application initiale, soit le 31 décembre 2018.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

La société évalue désormais si un contrat est un contrat de location ou s'il en contient un en fonction de la nouvelle définition d'un contrat de location. La société n'a pas eu recours à la mesure de simplification qui permet à un preneur d'évaluer si des contrats de location sont déficitaires en appliquant l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, immédiatement avant la date d'application initiale plutôt que de procéder à un test de dépréciation. À la date de l'application initiale, la société a appliqué les dispositions de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, et a comptabilisé dans les résultats non distribués d'ouverture des pertes de valeur de 14,3 millions de dollars sur les actifs au titre de droits d'utilisation.

Preneur

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté en fonction de tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début, majoré de tous les coûts directs initiaux engagés et des coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Le tableau suivant présente les variations de l'actif au titre du droit d'utilisation pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour la période de 13 semaines close le 29 septembre 2019	Pour la période de 39 semaines close le 29 septembre 2019
Actif net à l'ouverture de la période	274 677 \$	– \$
Coût comptabilisé		
Ajustement du solde d'ouverture selon l'IFRS 16.....	–	265 423
Autres ajustements découlant de la transition à l'IFRS 16	–	(9 535)
Entrées.....	6 719	24 408
Sorties et ajustements	288	1 975
Écarts de conversion.....	171	(416)
	7 178 \$	281 855 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde d'ouverture	22 574	–
Ajustement du solde d'ouverture selon l'IFRS 16.....	–	(971)
Autres ajustements découlant de la transition à l'IFRS 16	–	971
Charge d'amortissement	11 408	34 322
Pertes de valeur.....	1 779	1 779
Sorties et ajustements	(195)	(368)
Écarts de conversion.....	58	(109)
	35 624 \$	35 624 \$
Actif net à la clôture de la période.....	246 231 \$	246 231 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers qui n'ont pas été payés à la date de début, puis actualisée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé, au moyen du taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société se sert de son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes qui devraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si elle a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins qu'elle n'ait la certitude raisonnable qu'elle ne résiliera pas le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la société de la somme qu'elle s'attend à devoir payer à un bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la société réévalue sa décision d'exercer une option d'achat, une option de prolongation ou une option de résiliation.

La société s'est servie de ses taux d'emprunt marginaux au 31 décembre 2018 pour évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt moyen pondéré était de 3,88 %. La durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 7,8 ans au 31 décembre 2018.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est effectué à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation s'en trouve ramenée à zéro.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La société a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon la méthode la plus systématique sur la durée du contrat de location et les inscrit dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Bailleur

Lorsque la société agit en qualité de bailleur, elle détermine, à la date de passation des contrats, si chaque contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

La société établit le classement de chaque contrat de location en évaluant si, dans l'ensemble, il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. En tel cas, le contrat de location est un contrat de location-financement; dans le cas contraire, il est un contrat de location simple. Lorsque la société procède à cette appréciation, elle considère certains signes, comme la question de savoir si la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Lorsque la société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise sa participation dans le contrat de location principal et le contrat de sous-location séparément. Pour ce qui est du classement d'un contrat de sous-location, il se fait par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport au bien sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme que la société a comptabilisé en application des dispositions de l'exemption dont il a été question plus haut, le contrat de sous-location est classé en tant que contrat de location simple.

Si un accord comporte des composantes locatives et non locatives, la société répartit la contrepartie prévue par le contrat aux termes de l'IFRS 15.

La société comptabilise en produits les paiements de loyers associés à des contrats de location simple selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, et les inscrit dans les autres produits.

Les méthodes comptables que la société doit appliquer à titre de bailleur à la période comparative n'étaient pas différentes de celles appliquées aux termes de l'IFRS 16. Toutefois, les contrats de sous-location aux termes desquels la société a agi en qualité de bailleur intermédiaire ont été classés par rapport au bien sous-jacent.

Bien qu'elle ait adopté la norme le 31 décembre 2018, la société continue d'évaluer l'incidence de celle-ci sur les processus opérationnels, les contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière, les données et les systèmes informatiques. La société a mis en œuvre un système de gestion des contrats de location visant les données d'entrée et les hypothèses clés servant aux calculs liés à l'effet cumulé de l'application initiale qui sera comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2018.

L'IFRS 16 a eu une incidence importante sur les actifs loués et sous-loués et sur les postes correspondants qui figurent dans le bilan. De plus, à la date de son application, cette norme a donné lieu à une augmentation des produits d'exploitation et à une diminution du bénéfice net. Les ajustements découlant de la transition qui sont le résultat de l'application de l'IFRS 16 au bilan d'ouverture au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant.

	<u>Au 30 décembre 2018</u>	<u>Incidence nette de l'IFRS 16</u>	<u>Au 31 décembre 2018</u>
Actifs			
Débiteurs.....	104 939 \$	76 652 \$	181 591 \$
Créances à long terme.....	33 544	427 789	461 333
Immobilisations corporelles.....	399 990	256 250	656 240
Incidence sur le total des actifs.....		<u>760 691 \$</u>	
Passifs			
Provisions.....	9 679 \$	(5 765)\$	3 914 \$
Partie courante des obligations locatives.....	-	120 510	120 510
Dette à long terme.....	258 390	(26 016)	232 374
Obligations locatives.....	-	688 363	688 363
Provisions.....	13 796	(9 577)	4 219
Autres passifs à long terme.....	87 667	(3 853)	83 814
Passif d'impôt différé.....	92 831	(864)	91 967
Incidence sur le total des passifs.....		<u>762 798 \$</u>	
Incidence sur le total des capitaux propres.....	485 812 \$	<u>(2 107)\$</u>	483 705
Incidence sur le total des passifs et des capitaux propres.....		<u>760 691 \$</u>	

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

L'incidence de l'IFRS 16 sur le bénéfice net des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 comparativement à l'incidence de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4 sur le bénéfice net des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018 est présentée ci-après.

	Pour la période de 13 semaines close le 29 septembre 2019			Pour la période de 13 semaines close le 30 septembre 2018		
	Bénéfice compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	Résultats consolidés	Bénéfice compte non tenu de l'incidence de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4	Incidence de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4 sur les contrats de location- financement	Résultats consolidés
Total des produits bruts	308 959 \$	– \$	308 959 \$	310 061 \$	– \$	310 061 \$
Coût des stocks vendus.....	(111 829)	–	(111 829)	(111 022)	–	(111 022)
Frais de vente et charges générales et administratives.....	(171 131)	–	(171 131)	(161 100)	–	(161 100)
Coûts liés aux contrats de location simple.....	–	14 065	14 065	–	1 238	1 238
Charge d'amortissement.....	–	(11 408)	(11 408)	–	(772)	(772)
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises.....	(5 695)	–	(5 695)	–	–	–
Charges de restructuration et autres charges.....	(2 595)	–	(2 595)	(2 616)	–	(2 616)
Produits d'exploitation	17 709 \$	2 657 \$	20 366 \$	35 323 \$	466 \$	35 789 \$
Charges financières						
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières.....	(1 657)	(3 229)	(4 886)	(2 332)	(487)	(2 819)
Quote-part (de la perte liée) du profit lié à la participation dans des coentreprises.....	(527)	–	(527)	(921)	–	(921)
Bénéfice avant la variation de la juste valeur et l'impôt sur le résultat	15 525 \$	(572) \$	14 953 \$	32 070 \$	(21) \$	32 049 \$
Variation de la juste valeur du passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle.....	–	–	–	(1 000)	–	(1 000)
Variation de la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de The Keg.....	(3 066)	–	(3 066)	363	–	363
Bénéfice avant impôt sur le résultat	12 459 \$	(572) \$	11 887 \$	31 433 \$	(21) \$	31 412 \$

	Pour la période de 39 semaines close le 29 septembre 2019			Pour la période de 39 semaines close le 30 septembre 2018		
	Bénéfice compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	Résultats consolidés	Bénéfice compte non tenu de l'incidence de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4	Incidence de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4 sur les contrats de location- financement	Résultats consolidés
Total des produits bruts	925 463 \$	– \$	925 463 \$	863 719 \$	– \$	863 719 \$
Coût des stocks vendus.....	(331 763)	–	(331 763)	(301 958)	–	(301 958)
Frais de vente et charges générales et administratives.....	(505 706)	–	(505 706)	(457 719)	–	(457 719)
Coûts liés aux contrats de location simple.....	–	43 012	43 012	–	3 638	3 638
Charge d'amortissement.....	–	(34 322)	(34 322)	–	(2 267)	(2 267)
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises.....	(9 656)	–	(9 656)	(1 267)	–	(1 267)
Charges de restructuration et autres charges.....	(3 070)	–	(3 070)	(3 361)	–	(3 361)
Produits d'exploitation	75 268 \$	8 690 \$	83 958 \$	99 414 \$	1 371 \$	100 785 \$
Charges financières						
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières.....	(6 710)	(10 147)	(16 857)	(7 703)	(1 419)	(9 122)
Quote-part du profit lié (de la perte liée) à la participation dans des coentreprises.....	(1 218)	–	(1 218)	(482)	–	(482)
Bénéfice avant la variation de la juste valeur et l'impôt sur le résultat	67 340 \$	(1 457) \$	65 883 \$	91 229 \$	(48) \$	91 181 \$
Variation de la juste valeur du passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle.....	–	–	–	(2 000)	–	(2 000)
Variation de la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de The Keg.....	855	–	855	–	–	–
Bénéfice avant impôt sur le résultat	68 195 \$	(1 457) \$	66 738 \$	89 229 \$	(48) \$	89 181 \$

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'IFRIC 23 fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation exige qu'une entité détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement; qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera ou recouvrera un montant au titre de l'incertitude; et qu'elle évalue l'incertitude fiscale en se fondant sur le montant le plus probable ou la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). Il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017)

Le 12 décembre 2017, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur trois normes. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ou après, et l'application anticipée est autorisée. Chacune des modifications prévoit ses propres dispositions transitoires.

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats*, visent à clarifier la manière dont une société doit comptabiliser l'accroissement de sa participation dans une entreprise commune qui répond à la définition d'une entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat*, vise à clarifier que toutes les conséquences fiscales des dividendes sont comptabilisées de la même manière que les transactions qui ont généré les bénéfices distribuables – c'est-à-dire dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt*, vise à clarifier que les emprunts contractés à des fins particulières – c'est-à-dire des fonds empruntés spécifiquement pour financer la construction d'un actif qualifié – doivent être transférés au portefeuille d'emprunts généraux lorsque la construction de l'actif qualifié est terminée.

La société a adopté les modifications au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. Il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications de l'IAS 19)

Le 7 février 2018, l'IASB a publié le document *Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)*. Les modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui auront lieu à compter du 1^{er} janvier 2019 ou de la date à laquelle elles seront appliquées pour la première fois (l'application anticipée est permise). Les modifications de l'IAS 19 clarifient ce qui suit :

- lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies, une société doit maintenant utiliser des hypothèses actuarielles à jour afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la période;
- l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte dans le calcul du gain ou de la perte sur la liquidation d'un régime.

La société a adopté les modifications de l'IAS 19 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. Il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui précisent que les intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises, auxquelles la méthode de la mise en équivalence ne s'applique pas, entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (y compris les dispositions relatives à la dépréciation) et de l'IAS 28. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La société a adopté les modifications de l'IAS 28 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. Il n'y a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

4. Normes comptables futures

Transfert d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

Le 11 septembre 2014, l'IASB a publié *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28)*. Les modifications visent à éliminer une incohérence entre les exigences de l'IFRS 10 et celles de l'IAS 28 (2011) en ce qui a trait au traitement de la vente ou de l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, selon la norme de consolidation actuelle, la société mère comptabilise la totalité du profit découlant de la perte de contrôle, tandis que selon les directives actuelles concernant les entreprises associées et les coentreprises, la société mère ne comptabilise le profit qu'en proportion des intérêts des investisseurs indépendants dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les modifications ont pour principale conséquence que la totalité du profit ou de la perte est comptabilisée lorsque les actifs transférés répondent à la définition d'une « entreprise » selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Un profit ou une perte partiel est comptabilisé lorsque les actifs transférés ne répondent pas à la définition d'une entreprise, même si les actifs en question se trouvent dans une filiale. La société n'a pas appliqué ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018 étant donné que la date d'entrée en vigueur des modifications a été reportée indéfiniment.

Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3)

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux entreprises acquises pendant l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise.

Définition du terme « significatif » (modifications de l'IAS 1 et de l'IAS 8)

Le 31 octobre 2018, l'IASB a raffiné sa définition du terme « significatif » et a retiré de l'IAS 8 la définition des omissions et inexactitudes significatives. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise.

5. Acquisitions et rachats

La société a comptabilisé toutes les acquisitions selon la méthode de l'acquisition; par conséquent, les entreprises acquises sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Anejo et Blanco Cantina

Le 24 mai 2019, la société a fait l'acquisition des actifs d'Anejo et de Blanco Cantina, à savoir deux restaurants d'inspiration mexicaine, et les droits de propriété intellectuelle afférents à ces marques pour la somme de 5,0 millions de dollars qui a été réglée au moyen d'un prélèvement sur la facilité de crédit existante de la société à la date d'acquisition.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Le tableau qui suit présente un sommaire de la répartition dans le cadre de l'acquisition d'Anejo et de Blanco Cantina.

	<u>24 mai 2019</u>
Contrepartie	
Trésorerie	5 030 \$
Contrepartie totale	<u>5 030 \$</u>
Actifs nets acquis	
Stocks	30 \$
Immobilisations corporelles	616
Total des actifs	646
Goodwill.....	4 384
Total	<u>5 030 \$</u>

Franchises rachetées

Dans le cours normal des activités, la société peut acheter ou racheter un restaurant franchisé et le convertir en un restaurant exploité par la société. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a racheté 2 et 11 restaurants franchisés (10 et 13 restaurants franchisés au 30 septembre 2018).

Le tableau qui suit présente un sommaire de la répartition dans le cadre du rachat des restaurants franchisés pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 comparativement à celle pour les périodes correspondantes closes le 30 septembre 2018.

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Pour les périodes de 13 semaines</u>		<u>Pour les périodes de 39 semaines</u>	
	<u>closes les</u>	<u>closes les</u>	<u>closes les</u>	<u>closes les</u>
	<u>29 septembre</u>	<u>30 septembre</u>	<u>29 septembre</u>	<u>30 septembre</u>
	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Contrepartie				
Trésorerie.....	28 \$	4 948 \$	3 416 \$	4 966 \$
Contrepartie totale	<u>28 \$</u>	<u>4 948 \$</u>	<u>3 416 \$</u>	<u>4 966 \$</u>
Actifs nets acquis				
Stocks	28 \$	239 \$	223 \$	257 \$
Immobilisations corporelles	–	1 329	187	1 329
Marques et autres actifs	–	2 480	1 971	2 480
Total des actifs	28	4 048	2 381	4 066
Passifs				
Créiteurs et charges à payer.....	–	–	256	–
Total des passifs	–	–	256	–
Goodwill.....	–	900	1 291	900
Total	<u>28 \$</u>	<u>4 948 \$</u>	<u>3 416 \$</u>	<u>4 966 \$</u>

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Marigolds and Onions

Le 11 décembre 2018, la société a procédé à l'acquisition de la participation totale dans les actifs de Marigolds and Onions Ltd., traiteur événementiel situé en Ontario, pour environ 6,8 millions de dollars, dont une tranche de 4,0 millions de dollars a été réglée au moyen d'un prélèvement sur la facilité de crédit existante de la société à la date d'acquisition. Le solde de 2,8 millions de dollars sera versé en décembre 2019 et en décembre 2020 si certains objectifs et conditions sont remplis. La société a achevé la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de Marigolds and Onions.

6. Chiffre d'affaires

Les ventes représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société et de ses services traiteur, les ventes de produits de marque St-Hubert et The Keg, ainsi que d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épiceries et ses réseaux de restaurants St-Hubert, ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des établissements franchisés.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines		Pour les périodes de 39 semaines	
	closes les		closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Ventes – restaurants exploités par la société ..	184 510 \$	189 703 \$	557 918 \$	519 734 \$
Produits tirés des ventes au titre de la transformation et de la distribution d'aliments	68 887	67 660	206 759	194 941
Ventes tirées des services traiteur.....	6 847	1 102	14 074	3 497
Produits tirés des frais de gestion du centre d'appels	2 459	2 468	7 988	8 431
	<u>262 703 \$</u>	<u>260 933 \$</u>	<u>786 739 \$</u>	<u>726 603 \$</u>

7. Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des contributions au fonds destiné au marketing, des frais de conversion pour les emplacements établis et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de redevances, de matériel et de loyers.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines		Pour les périodes de 39 semaines	
	closes les		closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Produits tirés des redevances.....	27 406 \$	28 613 \$	81 699 \$	80 046 \$
Contributions au fonds destiné au marketing	16 156	16 108	47 451	46 117
Autres produits tirés de la location.....	2 234	2 351	6 667	6 959
Redevances de franchise sur les nouvelles licences et les licences renouvelées	450	934	1 981	1 862
Produits tirés des contrats de location- financement	337	393	1 093	1 227
Amortissement des produits constatés d'avance au titre des frais de conversion....	(327)	729	(167)	905
	<u>46 256 \$</u>	<u>49 128 \$</u>	<u>138 724 \$</u>	<u>137 116 \$</u>

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018**8. Frais de vente et charges générales et administratives**

Les frais de vente et charges générales et administratives suivants sont inclus dans les produits d'exploitation.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines		Pour les périodes de 39 semaines	
	closes les		closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Dépenses liées aux restaurants exploités par la société.....	112 295 \$	111 205 \$	335 903 \$	308 364 \$
Transferts au fonds destiné à la publicité	15 970	16 108	47 265	46 117
Charge de redevances liées à The Keg	6 225	6 350	19 047	14 808
Frais de soutien aux franchises et créances irrécouvrables	1 151	1 991	2 776	6 397
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14).....	26 347	10 294	78 845	36 449
Amortissement des autres actifs (note 15).....	1 498	1 394	4 822	4 134
(Profit net) perte nette sur la sortie d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	463	(1 829)	923	(2 295)
Pertes sur les rachats anticipés/ annulations de contrats de location de matériel	1 582	344	1 692	819
Autres	2 943	14 777	5 743	41 555
	168 474 \$	160 634 \$	497 016 \$	456 348 \$

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, un montant de 1,0 million de dollars et de 2,9 millions de dollars (1,0 million de dollars et 2,5 millions de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) au titre des amortissements des immobilisations corporelles a été inclus dans le coût des stocks vendus relativement à la transformation et à la distribution d'aliments.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16 (voir la note 3), des montants de 11,4 millions de dollars et de 34,3 millions de dollars ont été inscrits au poste « Amortissement des immobilisations corporelles » pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 relativement à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (0,8 million de dollars et 2,3 millions de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018 relativement à l'amortissement des contrats de location-financement comptabilisé aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4). La hausse du montant de l'amortissement des immobilisations corporelles a été contrebalancée par la diminution des coûts liés aux contrats de location simple, lesquels se sont élevés à 14,1 millions de dollars et à 43,0 millions de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 (diminution de 1,2 million de dollars et de 3,6 millions de dollars des coûts liés aux contrats de location simple pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018 comptabilisée aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4) et ont été portés en réduction des charges dans le poste « Autres ».

9. Charges de restructuration et autres charges

Les charges de restructuration et autres charges ont trait aux plans visant à redéfinir et à abolir certains postes liés aux activités du siège social et des marques dans le cadre des acquisitions de Recettes. Ces charges se composent essentiellement d'indemnités de départ et de frais de règlement de contrats de location. Les charges de restructuration comprennent également les coûts liés aux fermetures dans le cadre du repositionnement de certaines marques.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Le tableau qui suit présente un sommaire des coûts comptabilisés et des sorties de trésorerie effectuées, de même que le passif net correspondant au 29 septembre 2019.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
	Passif net à l'ouverture de la période.....	9 467 \$	1 094 \$	11 524 \$
Coût comptabilisé				
Indemnités de cessation d'emploi.....	320	670	671	1 130
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts.....	2 275	1 946	2 399	2 231
	2 595 \$	2 616 \$	3 070 \$	3 361 \$
Sorties de trésorerie				
Indemnités de cessation d'emploi.....	316	131	1 371	1 081
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts.....	758	68	2 235	826
	1 074 \$	199 \$	3 606 \$	1 907 \$
Passif net à la clôture de la période	10 988 \$	3 511 \$	10 988 \$	3 511 \$

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés

(en milliers de dollars canadiens)	Au 29 septembre 2019	Au 30 décembre 2018	Au 30 septembre 2018
Indemnités de cessation d'emploi			
Créditeurs et charges à payer	1 235 \$	1 934 \$	1 401 \$
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts portés en réduction			
Créances à long terme	2 695	2 538	–
Provisions – partie courante	–	–	1 101
Provisions – partie non courante	–	–	1 009
Immobilisations corporelles	7 058	7 051	–
	10 988 \$	11 523 \$	3 511 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

10. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines		Pour les périodes de 39 semaines	
	closes les		closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Charges d'intérêts sur la dette à long terme....	4 540 \$	4 128 \$	12 291 \$	12 060 \$
Charges d'intérêts sur le billet à payer à				
The Keg Royalties Income Fund.....	1 069	1 069	3 206	2 548
Coûts de financement.....	(709)	200	736	558
Autres charges d'intérêts.....	31	83	153	272
Produits d'intérêts sur les parts de société				
en commandite.....	(2 807)	(2 734)	(8 322)	(6 280)
Produits d'intérêts.....	(465)	(414)	(1 354)	(1 455)
Intérêts sur les obligations locatives				
(note 19).....	8 020	487	24 460	1 419
Produits d'intérêts sur les créances				
locatives.....	(4 793)	—	(14 313)	—
	4 886 \$	2 819 \$	16 857 \$	9 122 \$

11. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines		Pour les périodes de 39 semaines	
	closes les		closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Charge d'impôt exigible				
Période considérée.....	5 502 \$	3 298 \$	18 924 \$	8 834 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs...	(37)	(229)	(37)	(217)
	5 465 \$	3 069 \$	18 887 \$	8 617 \$
Charge d'impôt différé				
Naissance et résorption des différences				
temporaires.....	(294) \$	4 320 \$	1 136 \$	15 368 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs.	—	497	931	623
Économie découlant d'un actif d'impôt				
non comptabilisé antérieurement.....	(14)	(282)	—	(238)
	(308) \$	4 535 \$	2 067	15 753 \$
Charge d'impôt, montant net.....	5 157 \$	7 604 \$	20 954 \$	24 370 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

(en milliers de dollars canadiens)	<u>29 septembre 2019</u>	<u>30 décembre 2018</u>	<u>30 septembre 2018</u>
Solde d'ouverture	(70 420) \$	(77 437) \$	(77 437) \$
(Charge) recouvrement d'impôt différé	(2 067)	(16 368)	(15 848)
Acquisition de The Keg	–	24 162	24 075
Acquisition de Marigolds and Onions	–	(530)	–
Acquisition de Original Joe's	–	(40)	–
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	(207)	–
Autres	(65)	–	–
Ajustement du solde d'ouverture selon l'IFRS 16	864	–	–
	<u>(71 688) \$</u>	<u>(70 420) \$</u>	<u>(69 210) \$</u>

Comptabilisés dans les bilans consolidés :

Actif d'impôt différé	26 183 \$	22 411 \$	29 666 \$
Passif d'impôt différé	(97 871)	(92 831)	(98 876)
	<u>(71 688) \$</u>	<u>(70 420) \$</u>	<u>(69 210) \$</u>

12. Stocks

Les stocks se composent des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert et de The Keg ainsi que des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société et à ses services traiteur. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée des stocks des restaurants de la société, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat, de la main-d'œuvre directe, d'une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(en milliers de dollars canadiens)	<u>29 septembre 2019</u>	<u>30 décembre 2018</u>	<u>30 septembre 2018</u>
Matières premières	7 764 \$	6 678 \$	5 498 \$
Travaux en cours	1 077	843	979
Produits finis	21 552	15 661	21 189
Aliments et boissons	11 945	13 404	11 890
	<u>42 338 \$</u>	<u>36 586 \$</u>	<u>39 556 \$</u>

13. Créances à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	<u>29 septembre 2019</u>	<u>30 décembre 2018</u>	<u>30 septembre 2018</u>
Créances locatives (note 3)	481 549 \$	– \$	– \$
Créances liées à des franchisés	13 264	18 430	20 179
Montant à recevoir de parties liées (note 27)	18 475	15 448	10 771
Billets à ordre	721	1 091	802
	<u>514 009 \$</u>	<u>34 969 \$</u>	<u>31 752 \$</u>

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Partie courante des créances à long terme	80 987 \$	4 900 \$	2 625 \$
Créances à long terme.....	433 022	30 069	29 127
	514 009 \$	34 969 \$	31 752 \$

Créances locatives

Les créances locatives se rapportent aux obligations locatives de la société lorsque cette dernière figure dans le bail immobilier principal de ses établissements franchisés aux termes duquel un contrat de sous-location est contracté entre la société et ses franchisés. Les contrats de sous-location se rapportent tous à des franchisés dont les résultats ne sont pas consolidés et sont reliés à l'obligation à long terme des franchisés en qualité de sous-locataires de payer la société tout au long de la durée des baux, exclusion faite des options de renouvellement non exercées puisqu'il n'est pas certain qu'elles seront exercées.

Les données comparatives n'ont pas été retraitées et elles continuent d'être présentées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4. L'incidence des modifications apportées par suite de l'adoption de l'IFRS 16 est analysée à la note 3.

Chaque date de clôture, les créances locatives font l'objet d'un test de dépréciation en fonction des pertes attendues, conformément à l'IFRS 9. Une perte de valeur est comptabilisée s'il est estimé que le risque de crédit d'une créance locative a augmenté. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé une perte de valeur de 0,4 million de dollars et de 0,9 million de dollars, respectivement (néant pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) relativement aux créances locatives à long terme.

Les créances locatives ont des dates d'échéance allant de 2020 à 2037 et elles portent intérêt à un taux effectif moyen compris entre 3,7 % et 4,4 %.

Créances liées à des franchisés

Au cours d'exercices antérieurs, la société a converti certains restaurants exploités par la société en franchises et elle a vendu des restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des ententes de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les créances liées à des franchisés de 13,3 millions de dollars (18,4 millions de dollars au 30 décembre 2018; 20,2 millions de dollars au 30 septembre 2018) se rapportent principalement à l'obligation à long terme des franchisés d'effectuer des paiements à la société sur toute la durée du contrat de location, qui correspond à la durée du contrat de licence ou à la durée jusqu'à la date prévue du rachat attendu selon l'hypothèse qu'il est plus probable qu'improbable que le franchisé acquière de la société les actifs loués.

Chaque date de clôture, les créances à long terme liées à des franchisés font l'objet d'un test de dépréciation en fonction des pertes attendues. Une perte de valeur est comptabilisée s'il est estimé que le risque de crédit d'une créance locative a augmenté. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) se rapportant à des créances à long terme liées à des franchisés.

Les créances liées aux franchisés ont des dates d'échéance allant de 2020 à 2034 et elles portent intérêt à un taux effectif moyen compris entre 8 % et 10 %.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

14. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 29 septembre 2019							Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location-financement	Actifs au titre de droits d'utilisation	Travaux de construction en cours	
Coût								
Solde à l'ouverture de l'exercice ..	36 359 \$	114 335 \$	231 834 \$	208 987 \$	42 811 \$	– \$	8 947 \$	643 273 \$
Ajustement du solde d'ouverture selon l'IFRS 16 (note 3).....	–	–	–	12 516	(41 589)	265 423	–	236 350
Autres ajustements découlant de la transition à l'IFRS 16	–	–	1 427	5 660	–	(9 535)	–	(2 448)
Entrées.....	–	14	4 938	2 389	–	24 408	27 816	59 565
Acquisitions et rachats (note 5).....	–	–	453	350	–	–	–	803
Sorties et ajustements.....	(270)	(129)	(11 609)	(9 328)	(1 222)	1 975	–	(20 583)
Écarts de conversion	–	–	(406)	(1 012)	–	(416)	–	(1 834)
Virement aux (des) travaux de construction en cours.....	–	110	8 391	11 915	–	–	(20 416)	–
Solde au 29 septembre 2019	36 089 \$	114 330 \$	235 028 \$	231 477 \$	– \$	281 855 \$	16 347 \$	915 126 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur								
Solde à l'ouverture de l'exercice ..	– \$	11 675 \$	132 848 \$	78 068 \$	20 692 \$	– \$	– \$	243 283 \$
Ajustement du solde d'ouverture selon l'IFRS 16 (note 3).....	–	–	–	971	(19 900)	(971)	–	(19 900)
Autres ajustements découlant de la transition à l'IFRS 16	–	–	–	–	–	971	–	971
Charge d'amortissement	–	3 115	21 108	23 169	–	34 322	–	81 714
Pertes de valeur	–	–	1 282	5 537	–	1 779	–	8 598
Écarts de conversion	–	–	(324)	(761)	–	(109)	–	(1 194)
Sorties et ajustements.....	–	(93)	(11 272)	(8 325)	(792)	(368)	–	(20 850)
Solde au 29 septembre 2019	– \$	14 697 \$	143 642 \$	98 659 \$	– \$	35 624 \$	– \$	292 622 \$
Valeur comptable au 29 septembre 2019	36 089 \$	99 633 \$	91 386 \$	132 818 \$	– \$	246 231 \$	16 347 \$	622 504 \$
30 juin 2019.....	35 971 \$	100 590 \$	94 955 \$	135 410 \$	– \$	252 103 \$	17 800 \$	636 829 \$
31 mars 2019.....	36 241 \$	101 583 \$	96 664 \$	137 018 \$	– \$	264 337 \$	11 852 \$	647 695 \$
30 décembre 2018	36 359 \$	102 660 \$	98 986 \$	130 919 \$	22 119 \$	– \$	8 947 \$	399 990 \$
30 septembre 2018	38 816 \$	104 972 \$	87 006 \$	140 486 \$	22 883 \$	– \$	18 860 \$	413 023 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Actifs au titre de droits d'utilisation

L'IFRS 16 définit un contrat de location comme étant un contrat par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien pour un certain temps moyennant une contrepartie. Le 31 décembre 2018, la date de l'adoption de l'IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation de la société ont été comptabilisés et leur valeur a été calculée en tenant compte du montant initial de l'obligation locative, des paiements de loyers versés avant la date de début et des coûts directs initiaux, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les actifs au titre de droits d'utilisation au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. De plus, la valeur comptable est ajustée pour tenir compte de toute réévaluation de l'obligation locative.

La période d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation s'étend depuis la date de début initiale jusqu'au terme de la durée du contrat et comprend les options de renouvellement exercées.

Pertes de valeur

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 5,2 millions de dollars et de 8,6 millions de dollars (néant et 0,6 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) liées à 9 et à 17 unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») (aucune UGT et 1 UGT pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un restaurant excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT et sa valeur d'utilité. Environ 59 % (100 % au 30 septembre 2018) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 41 % (0 % au 30 septembre 2018) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait leur valeur d'utilité.

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société n'a comptabilisé aucune reprise de perte de valeur (néant au 30 septembre 2018).

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un restaurant, la société utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT ou la durée restante des baux du restaurant en question. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui sont en tous points conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société et ils varient de 0 % à 3 %. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation après impôt variant de 4,0 % à 18,5 % au 29 septembre 2019 (de 8,2 % à 12,5 % au 30 septembre 2018).

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

15. Marques et autres actifs

Les marques et autres actifs, y compris les droits de franchise rachetés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La société prend en considération les aspects liés aux lois, à la réglementation, aux contrats, à la concurrence ainsi que d'autres facteurs pour toutes les immobilisations incorporelles et les autres actifs afin d'établir si leur durée d'utilité est déterminée. Les marques sont évaluées au coût moins le cumul des pertes de valeur nettes et elles ne sont pas amorties étant donné que leur durée d'utilité est considérée comme indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice qu'elles pourraient avoir subi une perte de valeur. Les droits de franchise rachetés et les autres actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est en moyenne d'environ cinq ans, et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

	Au 29 septembre 2019			
	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises (note 27)	Total
(en milliers de dollars canadiens)				
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	526 072 \$	98 336 \$	18 635 \$	643 043 \$
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5).....	–	1 971	–	1 971
Entrées.....	–	124	–	124
Sorties.....	–	(449)	(209)	(658)
Quote-part de la perte	–	–	(166)	(166)
Ajustements.....	–	673	(322)	351
Solde au 29 septembre 2019	526 072 \$	100 655 \$	17 938 \$	644 665 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	26 860 \$	– \$	26 860 \$
Amortissement	–	4 822	–	4 822
Sorties.....	–	(449)	–	(449)
Pertes de valeur	–	150	–	150
Autres	–	220	–	220
Ajustements.....	–	327	–	327
Solde au 29 septembre 2019	– \$	31 930 \$	– \$	31 930 \$
Valeur comptable au 29 septembre 2019	526 072 \$	68 725 \$	17 938 \$	612 735 \$
30 juin 2019	526 072 \$	70 313 \$	17 934 \$	614 319 \$
31 mars 2019	526 072 \$	72 045 \$	18 357 \$	616 474 \$
30 décembre 2018.....	526 072 \$	71 476 \$	18 635 \$	616 183 \$
30 septembre 2018.....	526 072 \$	71 281 \$	18 589 \$	615 942 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

16. Goodwill

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date de prise de contrôle. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est affecté, à la date d'acquisition, à un groupe d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises, à un niveau qui ne doit pas être plus élevé qu'un secteur d'exploitation. Le goodwill n'est pas amorti et il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, de même que chaque fois qu'il existe un indice que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

(en milliers de dollars canadiens)	<u>29 septembre 2019</u>	<u>30 décembre 2018</u>	<u>30 septembre 2018</u>
Coût			
Solde à l'ouverture de la période	196 638 \$	191 111 \$	191 111 \$
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	5 675	5 527	900
Entrées attribuables aux changements dans le calcul provisoire du prix d'achat	384	-	-
Solde à la clôture de la période	<u>202 697 \$</u>	<u>196 638 \$</u>	<u>192 011 \$</u>

17. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 29 septembre 2019</u>				
	<u>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</u>	<u>Obligations découlant de contrats de location liées à des établissements fermés</u>	<u>Contrats déficitaires des franchises</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
Solde au début de la période	5 478 \$	13 154 \$	2 279 \$	2 564 \$	23 475 \$
Entrées	183	-	-	98	281
Désactualisation	138	-	-	-	138
Paiements	(45)	-	-	(142)	(187)
Ajustements	(10)	(90)	-	(182)	(282)
Incidence de la transition à l'IFRS 16	-	(13 064)	(2 279)	-	(15 343)
Solde au 29 septembre 2019	<u>5 744 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 338 \$</u>	<u>8 082 \$</u>
30 juin 2019	5 672 \$	-	-	2 487 \$	8 159 \$
31 mars 2019	5 631 \$	-	-	2 481 \$	8 112 \$
30 décembre 2018	5 478 \$	13 154 \$	2 279 \$	2 564 \$	23 475 \$
30 septembre 2018	5 740 \$	4 792 \$	1 407 \$	2 626 \$	14 565 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018**Montants comptabilisés dans les bilans consolidés**

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Partie courante des provisions	3 439 \$	9 679 \$	7 362 \$
Partie non courante des provisions	4 643	13 796	7 203
	8 082 \$	23 475 \$	14 565 \$

18. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Titres d'emprunt privés	250 000 \$	– \$	– \$
Facilité de crédit à terme renouvelable	253 325	220 025	270 025
Facilité de crédit à terme non renouvelable	–	150 000	150 000
Facilités de crédit de The Keg	18 000	21 000	22 000
	521 325	391 025	442 025
Moins : coûts de financement	3 686	1 459	1 646
	517 639 \$	389 566 \$	440 379 \$

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Partie courante de la dette à long terme	4 000 \$	154 000 \$	154 000 \$
Partie non courante de la dette à long terme	513 639	235 566	286 379
	517 639 \$	389 566 \$	440 379 \$

Titres d'emprunt privés

Le 1^{er} mai 2019, la société a émis 250,0 millions de dollars en billets garantis de premier rang à 10 ans sous la forme d'un placement privé (les « billets »). Les billets ont le même rang quant au paiement auprès des prêteurs aux termes de la convention de crédit modifiée et mise à jour de la société (la « nouvelle facilité de crédit »). Les actifs de cette facilité de crédit profitent d'une garantie de premier rang, et sont également garantis par toutes les filiales et sociétés de portefeuille importantes de la société, de la même manière que pour la nouvelle facilité de crédit. Les billets portent intérêt dès la date de l'émission à un taux de 4,72 % par année, payable semestriellement, et viendront à échéance le 1^{er} mai 2029. Au 29 septembre 2019, un montant de 250,0 millions de dollars (néant au 30 décembre 2018; néant au 30 septembre 2018) avait été prélevé aux termes de ces billets.

Facilité de crédit à terme

Le 1^{er} mai 2019, la société a modifié et prolongé les modalités de sa facilité de crédit liée à un syndicat de banques existant. La nouvelle facilité de crédit, la cinquième convention de crédit modifiée et mise à jour, est composée d'une facilité de crédit renouvelable de 550,0 millions de dollars qui comprend une clause accordéon pouvant atteindre 250,0 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable de 550,0 millions de dollars comporte une tranche de 400,0 millions de dollars qui vient à échéance le 1^{er} mai 2024 (5 ans) et une tranche de 150,0 millions de dollars qui vient à échéance le 1^{er} mai 2022 (3 ans). La clause accordéon de 250,0 millions de dollars peut s'appliquer à l'une ou l'autre de ces tranches et a été majorée par rapport à celle de 50,0 millions de dollars de la facilité de crédit précédente de la Société.

Le taux d'intérêt sur les montants prélevés par la société aux termes de la nouvelle facilité de crédit est le taux des acceptations bancaires en vigueur ou le taux préférentiel en vigueur, majoré d'un écart selon le coefficient de la dette nette

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») de la société, tel qu'il est défini dans la nouvelle convention de crédit, calculé au moyen du BAIIA des quatre derniers trimestres.

Au 29 septembre 2019, un montant de 253,3 millions de dollars (370,0 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 420,0 millions de dollars au 30 septembre 2018) avait été prélevé sur les facilités de crédit modifiées et prorogées. Le taux d'intérêt effectif pour la période de 39 semaines close le 29 septembre 2019 était de 3,94 %, soit le taux des acceptations bancaires de 2,19 % majoré d'un écart de coût d'emprunt de 1,25 %, de commissions d'attente et de l'amortissement des frais de financement différés de 0,50 %.

La société est aussi tenue de payer une commission d'attente variant de 0,20 % à 0,46 % par année sur la partie non utilisée de sa facilité renouvelable de 550,0 millions de dollars. Tout comme le taux d'intérêt, le taux de la commission d'attente est établi en fonction du coefficient de la dette nette totale par rapport au BAIIA de la société. Au 29 septembre 2019, le taux de la commission d'attente était de 0,25 %.

Au 29 septembre 2019, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et ne dépassait aucune limite prévue par les clauses restrictives nécessitant des remboursements anticipés.

Facilités de crédit de The Keg

Dans le cadre de la fusion avec The Keg (note 27), la société a conclu une convention de crédit à options multiples avec un consortium de banques canadiennes afin d'intensifier les activités des restaurants. Les facilités de crédit renouvelables et les facilités de crédit à terme, conclues avec un consortium composé de deux banques canadiennes, sont disponibles pour financer la construction de certains nouveaux restaurants exploités par la société et d'importants travaux de rénovation au Canada. Ces facilités consistent en une facilité à terme décroissant de 9,0 millions de dollars, d'une facilité renouvelable de 35,0 millions de dollars destinée à l'expansion de futurs restaurants et assujettie à des remboursements annuels correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et d'une facilité de crédit d'exploitation à vue renouvelable d'un montant maximal de 3,0 millions de dollars disponible pour les fins générales de l'entreprise, y compris le fonds de roulement, les découverts bancaires et les lettres de crédit.

L'excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est décrit dans la convention de crédit comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice majorés des éléments extraordinaires ou non récurrents et de toute diminution nette du fonds de roulement moins les intérêts payés, les remboursements de principal sur la dette, les dépenses d'investissement non financées, l'impôt sur le résultat payé et toute augmentation nette du fonds de roulement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'entendent du total du bénéfice net pour l'exercice, ajusté pour tenir compte des profits ou pertes sur les sorties survenues hors du cours normal des activités, des éléments extraordinaires ou non récurrents et de la quote-part des bénéfices ou des pertes attribuables aux filiales majorés des charges d'intérêts, de la charge d'impôt sur le résultat et de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 29 septembre 2019, un montant de 18,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité renouvelable. Le 26 septembre 2019, la date d'échéance avait été prorogée, passant du 2 juillet 2020 au 1^{er} octobre 2020. Aucune autre modification n'a été apportée aux modalités de ces facilités. Moins de 0,1 million de dollars avaient été prélevés sur la facilité de crédit d'exploitation à vue renouvelable pour l'émission de lettres de crédit.

Le 18 juin 2018, la société a renégocié les modalités de sa convention de crédit conclue avec le consortium bancaire actuel. Les facilités de crédit portent désormais intérêt à un taux qui se situe entre le taux préférentiel majoré de 0,25 % et le taux préférentiel majoré de 1,0 % selon certains critères financiers. Au 29 septembre 2019, la société respectait les critères pour le taux préférentiel majoré de 0,25 %.

Les facilités de crédit susmentionnées sont garanties par une convention de garantie générale et de nantissement grevant les actifs canadiens et américains de Keg Restaurants Ltd. (« KRL ») et par la mise en gage de la totalité des titres de participation détenus dans The Keg Rights Limited Partnership (la « société en commandite »).

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

La variation de la dette à long terme du 30 décembre 2018 au 29 septembre 2019 se présente comme suit.

(en milliers de dollars canadiens)	Titres d'emprunt privés	Facilité de crédit à terme	Facilités de crédit de The Keg	Total
Solde au 30 décembre 2018	– \$	370 025 \$	21 000 \$	391 025 \$
Moins : coûts de financement	–	(1 306)	(153)	(1 459)
	–	368 719	20 847	389 566
Changements issus des flux de trésorerie de financement				
Remboursement d'emprunts	–	–	(1 000)	(1 000)
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 31 mars 2019	– \$	368 719 \$	19 847 \$	388 566 \$
Remboursement d'emprunts	–	(256 700)	(1 000)	(257 700)
Émission de titres d'emprunt	250 000	15 000	–	265 000
Ajouts aux coûts de financement différés	(1 664)	(1 221)	–	(2 885)
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 30 juin 2019	248 336 \$	125 798 \$	18 847 \$	392 981 \$
Remboursement d'emprunts	–	–	(1 000)	(1 000)
Émission de titres d'emprunt	–	125 000	–	125 000
Ajouts aux coûts de financement différés	(78)	–	–	(78)
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 29 septembre 2019	248 258 \$	250 798 \$	17 847 \$	516 903 \$
Fluctuations hors trésorerie				
Amortissement des coûts de financement différés	73	589	74	736
Solde au 29 septembre 2019	248 331 \$	251 387 \$	17 921 \$	517 639 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

La variation de la dette à long terme du 31 décembre 2017 au 30 septembre 2018 se présente comme suit.

(en milliers de dollars canadiens)	Facilité de crédit à terme	Facilités de crédit de The Keg	Total
Solde au 31 décembre 2017	379 025 \$	– \$	379 025 \$
Moins : coûts de financement	(1 905)	–	(1 905)
	<u>377 120</u>	<u>–</u>	<u>377 120</u>
Changements issus des flux de trésorerie de financement			
Émission de titres d'emprunt	104 000	–	104 000
Remboursement d'emprunts	(15 000)	–	(15 000)
Dette reprise dans le cadre d'une acquisition (note 26)	–	23 774	23 774
	<u>466 120 \$</u>	<u>23 774 \$</u>	<u>489 894 \$</u>
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 1^{er} avril 2018			
Remboursement d'emprunts	(18 000)	(1 000)	(19 000)
Émission de titres d'emprunt	–	–	–
	<u>448 120 \$</u>	<u>22 774 \$</u>	<u>470 894 \$</u>
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 1^{er} juillet 2018			
Remboursement d'emprunts	(30 000)	(774)	(30 774)
	<u>418 120 \$</u>	<u>22 000 \$</u>	<u>440 120 \$</u>
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 30 septembre 2018			
Fluctuations hors trésorerie			
Amortissement des coûts de financement différés	421	(162)	259
Solde au 30 septembre 2018	<u><u>418 541 \$</u></u>	<u><u>21 838 \$</u></u>	<u><u>440 379 \$</u></u>

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018**19. Contrats de location**

Les contrats de location de la société sont des baux immobiliers contractés pour les restaurants exploités par la société, le centre d'appels, les activités de vente au détail et de services traiteur, ainsi que pour les bureaux du siège social et sont des baux visant la location de matériel informatique, de véhicules et de matériel utilisés dans le cadre de ses activités de vente au détail et de services traiteur. De plus, la société figure dans le contrat de location principal de nombreux établissements franchisés aux termes duquel un contrat de sous-location est contracté entre la société et ses franchisés (voir la note 13).

À la date de début initiale, les obligations locatives de la société sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs établie au moyen du taux d'emprunt marginal de la société. Après la comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les données comparatives n'ont pas été retraitées et elles continuent d'être présentées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4. L'incidence des modifications apportées par suite de l'adoption de l'IFRS 16 est analysée à la note 3.

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 016 \$	27 496 \$	27 496 \$
Ajustements selon l'IFRS 16 à la date de passation d'un contrat (note 3).....	782 857	—	—
Entrées	27 016	1 490	1 490
Renouvellement et modification de contrats de location	39 216	—	—
Résiliation anticipée de contrats de location.....	(5 619)	—	—
Ajustements.....	(5 690)	—	—
Charge d'intérêts	24 461	1 906	1 419
Ajustement découlant de l'écart de conversion.....	(410)	—	—
Paievements	(114 159)	(4 876)	(3 638)
Solde à la clôture de la période	773 688 \$	26 016 \$	26 767 \$

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Partie courante des obligations locatives	121 090 \$	3 192 \$	3 144 \$
Obligations locatives	652 598	22 824	23 623
	773 688 \$	26 016 \$	26 767 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

20. Autres passifs à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Prestations constituées au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages.....	21 523 \$	22 132 \$	23 208 \$
Passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle.....	23 011	23 011	21 511
Passif éventuel.....	19 778	19 778	17 000
Produits différés.....	12 440	8 012	8 569
Produits locatifs différés.....	5 239	7 055	7 591
Charges locatives à payer (note 3).....	–	7 554	7 020
Autres passifs à long terme.....	3 717	3 572	7 732
Unités d'actions différées.....	1 539	1 141	1 164
	87 247 \$	92 255 \$	93 795 \$

**Montants comptabilisés dans les bilans consolidés
comme suit :**

(en milliers de dollars canadiens)	29 septembre 2019	30 décembre 2018	30 septembre 2018
Créditeurs et charges à payer.....	8 040 \$	4 588 \$	3 447 \$
Autres passifs à long terme.....	79 207	87 667	90 348
	87 247 \$	92 255 \$	93 795 \$

Prestations constituées au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris un régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, un régime de retraite multiemployeurs, un régime de retraite à cotisations définies et d'autres régimes complémentaires non garantis sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Les régimes de retraite à prestations définies sont non contributifs et prévoient généralement le versement de prestations fondées sur les gains moyens de carrière, sous réserve de certaines limites.

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé des charges de 0,2 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement (0,2 million de dollars et 0,6 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) liées aux prestations de retraite.

Passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle

Dans le cadre de la transaction avec Original Joe's, un passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé représentant l'obligation au titre de la contrepartie conditionnelle, sur une base actualisée, pour acheter la participation restante de 10,8 % dans Original Joe's Franchise Group Inc. en fonction de l'atteinte de certaines cibles sur une période déterminée.

Passif éventuel

Dans le cadre des acquisitions de The Keg et de Marigolds and Onions, un passif éventuel de 17,0 millions de dollars et de 2,8 millions de dollars, respectivement, a été comptabilisé au 29 septembre 2019 (17,0 millions de dollars et 2,8 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 17,0 millions de dollars et néant au 30 septembre 2018), représentant des montants à payer aux anciens actionnaires sous réserve du respect de certaines cibles et conditions.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Produits différés

Produits constatés d'avance au titre des redevances de franchise et des frais de conversion

Au 29 septembre 2019, la société avait reporté un montant de 3,6 millions de dollars (4,0 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 4,2 millions de dollars au 30 septembre 2018) au titre des redevances de franchise initiales et des frais de conversion reçus des franchisés; ce montant sera comptabilisé sur la durée restante des contrats de franchise respectifs.

Transactions de cession-bail

Au 29 septembre 2019, la société avait reporté un montant de 2,4 millions de dollars (2,9 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 3,0 millions de dollars au 30 septembre 2018) au titre des profits réalisés sur les transactions de cession-bail.

Frais contractuels

La société perçoit des frais contractuels auprès des franchisés sur les contrats de location des sous-locataires. Au 29 septembre 2019, les frais liés aux clauses restrictives constatés d'avance de la société s'élevaient à 4,3 millions de dollars (néant au 30 décembre 2018 et néant au 30 septembre 2018) relativement à la comptabilisation d'un montant à recevoir au titre des contrats de location lors de la transition à l'IFRS 16 (voir les notes 3 et 13).

Produits constatés d'avance

La société reçoit des incitatifs à la vente qui comprennent des rabais et des programmes promotionnels fondés sur l'atteinte de niveaux déterminés de volumes ou de croissance des volumes et sur d'autres activités promotionnelles convenues. Au 29 septembre 2019, la société avait des produits constatés d'avance d'un montant de 2,1 millions de dollars (0,5 million de dollars au 30 décembre 2018 et 0,9 million de dollars au 30 septembre 2018).

Produits locatifs différés

Au cours d'exercices antérieurs, la société a converti certains restaurants exploités par la société en franchises et elle a vendu des restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Le solde de 5,2 millions de dollars au 29 septembre 2019 (7,1 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 7,6 millions de dollars au 30 septembre 2018) correspond aux produits constatés d'avance liés aux contrats de location calculés comme étant la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au moyen des taux d'intérêt implicites des contrats de location.

Unités d'actions différées (« UAD »)

Les administrateurs non membres du personnel reçoivent des UAD à titre de rémunération pour siéger au conseil d'administration. Ces UAD sont réglées en espèces lorsque les administrateurs quittent le conseil d'administration. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé une charge de 0,1 million de dollars et de 0,4 million de dollars, respectivement (0,2 million de dollars et 0,5 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018, respectivement) et un passif de 1,5 million de dollars a été comptabilisé dans les autres passifs à long terme au 29 septembre 2019 (1,1 million de dollars au 30 décembre 2018 et 1,2 million de dollars au 30 septembre 2018).

Régime d'options sur actions du chef de la direction

Aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction (le « régime d'options du chef de la direction »), le chef de la direction s'est vu attribuer le droit d'acheter des actions avec droit de vote subalterne de la société. Les droits inhérents aux options s'acquièrent annuellement sur une base proportionnelle et viennent à expiration huit ans après l'attribution. Les options peuvent seulement être réglées sous forme de capital social ordinaire de la société.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, aucune option sur actions n'a été attribuée aux termes du régime d'options du chef de la direction. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018, néant et 150 000 options sur actions au prix d'exercice de 27,39 \$ ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction au président directeur du conseil d'administration et ancien chef de la direction, soit Bill Gregson, et 300 000 options sur actions au prix d'exercice de 27,17 \$ ont été attribuées au chef de la direction actuel, soit Frank Hennessey. Les droits inhérents à ces options s'acquièrent sur une période de cinq ans et viennent à expiration huit ans après l'attribution.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 et le 30 septembre 2018, aucune option sur actions n'a été exercée ou n'a fait l'objet d'une renonciation aux termes du régime d'options du chef de la direction.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,2 million de dollars et de 0,8 million de dollars (0,4 million de dollars et 0,6 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) liée au régime d'options du chef de la direction et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Régime d'options sur actions des membres du personnel

Aux termes du régime d'options sur actions des membres du personnel (le « régime d'options sur actions du personnel »), la société a attribué, conformément à certaines modalités du contrat de travail du chef des finances, des options visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la société.

Aux termes du régime d'options sur actions du personnel, la société a également attribué des options à différents membres de l'équipe de direction de la société visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la société. Les options sont acquises après une période de trois ans et viennent à expiration huit ans après la date de leur attribution.

Aux termes de ce régime, le chef des finances détient 180 000 options sur actions à un prix d'exercice moyen de 27,36 \$ et l'équipe de gestion de la société détient 3 697 996 options sur actions à un prix d'exercice moyen de 32,91 \$.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, aucune option n'a été attribuée au chef des finances (150 000 options sur actions au prix d'exercice de 27,39 \$ pour lesquelles les droits s'acquièrent sur une période de cinq ans et qui viennent à expiration dix ans après la date de leur attribution au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société n'a attribué aucune option sur actions aux termes du régime d'options sur actions du personnel. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018, relativement à sa nomination au conseil, M. David Aisenstat s'était vu attribuer 3 000 000 d'options sur actions à un prix d'exercice de 35,00 \$. Les droits liés à ces options sur actions sont liés à l'atteinte de résultats de rendement spécifiques de la société et viennent à expiration huit ans après la date de leur attribution.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, 316 473 et 535 716 options sur actions, respectivement, au prix d'exercice moyen pondéré de 8,51 \$ et de 8,93 \$, respectivement, ont été exercées (215 054 et 231 324 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 8,51 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, 51 144 et 81 394 options sur actions, respectivement, au prix d'exercice moyen pondéré de 24,82 \$ et de 24,97 \$, respectivement, ont fait l'objet d'une renonciation (56 318 et 90 579 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 26,63 \$ et de 25,33 \$, respectivement, pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,7 million de dollars et de 2,7 millions de dollars, respectivement (1,1 million de dollars et 2,5 millions de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018, respectivement) liée au régime d'options sur actions du personnel et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Unités d'actions soumises à des restrictions (« UASR »)

Les UASR sont attribuées au début de chaque année et ne sont gagnées que si certains objectifs de rendement sont atteints. Les UASR gagnées et en circulation représentent les UASR qui ont été gagnées par suite de l'atteinte de certains objectifs de rendement. Les UASR peuvent être acquises sur une période de trois ou quatre ans et permettront de faire l'acquisition d'actions à droit de vote subalterne.

	Pour les 13 semaines closes les		Pour les 39 semaines closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
UASR gagnées et en circulation				
UASR en circulation à l'ouverture de la période	280 700	234 042	256 470	–
UASR gagnées au cours de la période	–	–	38 164	234 042
UASR ayant fait l'objet d'une renonciation.....	(1 947)	–	(15 881)	–
UASR en circulation à la clôture de la période	278 753	234 042	278 753	234 042
UASR dont les droits sont acquis à la clôture de la période.....	–	–	–	–
UASR attribuées mais non encore acquises	110 787	–	110 787	–

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, aucune et 38 164 UASR ont été attribuées à certains employés clés relativement à de nouveaux contrats d'emploi à long terme. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé une charge de 0,4 million de dollars et de 1,7 million de dollars, respectivement (0,4 million de dollars et 0,7 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018, respectivement).

Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)

Les UAR sont attribuées au début de chaque année et sont gagnées lorsque certains objectifs de rendement à long terme sont atteints. Le nombre total d'UAR gagnées peut augmenter si les objectifs de rendement maximums sont atteints. Les UAR sont gagnées uniquement si l'objectif de rendement est atteint à la fin de la période de trois ans suivant la date d'attribution et sont acquises cinq ans après la date d'attribution. Au 29 septembre 2019, 135 551 UAR ont été attribuées mais n'ont pas encore été gagnées ou acquises. Ce nombre peut augmenter à 251 103 UAR si les objectifs de rendement maximums sur 3 ans sont atteints. Les UAR peuvent être acquises sur une période de cinq ans et permettront de faire l'acquisition d'actions à droit de vote subalterne.

22. Capital social

Le capital social autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions émises et en circulation appartenant à deux classes distinctes : les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple et, avec les actions à droit de vote subalterne : les « actions ». Les actions à droit de vote multiple sont détenues directement ou indirectement par les actionnaires principaux. Les actions à droit de vote multiple ne peuvent être émises qu'aux actionnaires principaux. Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont essentiellement identiques, à l'exception des droits de vote, des droits préférentiels de souscription et des droits de conversion qui sont rattachés aux actions à droit de vote multiple. Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à un vote et chaque action à droit de vote multiple donne droit à 25 votes à l'égard de toutes les questions. Les actions à droit de vote multiple peuvent être converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une, à tout moment, au gré des porteurs de celles-ci, et automatiquement dans certaines autres circonstances. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne bénéficient de certains droits aux termes de clauses de protection dans le cas d'une offre publique d'achat visant les actions à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne auront le droit de recevoir des dividendes dont le versement sera prélevé des actifs de la société et dont les fonds sont légalement disponibles aux fins du versement de dividendes au moment et selon un montant et la forme que le conseil peut établir. La société versera des dividendes sur ces actions de rang égal si le conseil les déclare.

Le 22 février 2018, la société a émis 3 801 284 actions à droit de vote subalterne dans le cadre de la fusion avec The Keg (note 27).

Le 20 juin 2019, la société a annoncé son intention de réaliser une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions à droit de vote subalterne. La société peut racheter jusqu'à 1 822 329 actions à droit de vote subalterne au cours de la période du 24 juin 2019 au 23 juin 2020. Les actions à droit de vote subalterne sont rachetées selon le cours de marché et toute action à droit de vote subalterne rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société avait racheté et annulé 618 947 et 1 322 871 actions à droit de vote subalterne pour 16,5 millions de dollars et 35,2 millions de dollars (27 700 et 66 147 actions à droit de vote subalterne pour 0,7 million de dollars et 1,7 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

Le 14 août 2019, la société a annoncé son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat importante visant à racheter pour annulation ses actions à droit de vote subalterne et ses actions à droit de vote multiple. Le 25 septembre 2019, la société a conclu le rachat et l'annulation de 4 629 629 actions à droit de vote subalterne au prix de 27,00 \$ l'action en vertu de l'offre de rachat, pour un prix de rachat global de 125,0 millions de dollars.

Au 29 septembre 2019, 34 054 824 actions à droit de vote multiple et 22 283 986 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Le tableau qui suit présente un résumé des variations du capital social de la société.

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)			Capital social (en milliers de dollars)		
	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total des actions ordinaires	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total du capital social
Solde au 31 décembre 2017	34 396	24 176	58 572	192 548 \$	498 420 \$	690 968 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21).....	–	17	17	–	173	173
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	–	(635)	(635)	–	(16 207)	(16 207)
Actions émises dans le cadre de la fusion avec The Keg.....	–	3 801	3 801	–	94 728	94 728
Solde au 30 décembre 2018	34 396	27 359	61 755	192 548 \$	577 114 \$	769 662 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21).....	–	125	125	–	2 222	2 222
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	–	(266)	(266)	–	(7 079)	(7 079)
Solde au 31 mars 2019	34 396	27 218	61 614	192 548 \$	572 257 \$	764 805 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21).....	–	94	94	–	1 068	1 068
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	0	(438)	(438)	–	(11 674)	(11 674)
Solde au 30 juin 2019	34 396	26 874	61 270	192 548 \$	561 651 \$	754 199 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21).....	–	316	316	–	4 131	4 131
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et de l'offre publique de rachat importante.....	(341)	(4 907)	(5 248)	(9 255)	(132 699)	(141 954)
Solde au 29 septembre 2019	34 055	22 283	56 338	183 293 \$	433 083 \$	616 376 \$

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)			Capital social (en milliers de dollars)		
	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total des actions ordinaires	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total du capital social
Solde au 25 décembre 2016	34 396	25 586	59 982	192 548 \$	531 176 \$	723 724 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21).....	–	28	28	–	351	351
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	–	(1 468)	(1 468)	–	(33 857)	(33 857)
Actions émises dans le cadre de la transaction de Pickle Barrel.....	–	30	30	–	750	750
Solde au 31 décembre 2017	34 396	24 176	58 572	192 548 \$	498 420 \$	690 968 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 21).....	–	17	17	–	173	173
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	–	(27)	(27)	–	(654)	(654)
Émission d'actions dans le cadre de la fusion avec The Keg.....	–	3 801	3 801	–	94 728	94 728
Solde au 1^{er} avril 2018	34 396	27 967	62 363	192 548 \$	592 667 \$	785 215 \$
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	–	(11)	(11)	–	(300)	(300)
Solde au 1^{er} juillet 2018	34 396	27 956	62 352	192 548 \$	592 367 \$	784 915 \$
Rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	–	(28)	(28)	–	(746)	(746)
Solde au 30 septembre 2018	34 396	27 928	62 324	192 548 \$	591 621 \$	784 169 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période.

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires.

	Période de 13 semaines close le 29 septembre 2019			Période de 13 semaines close le 30 septembre 2018		
	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action
De base	6 844 \$	60 651	0,11 \$	23 617 \$	62 334	0,38 \$
Dilué	6 844 \$	62 728	0,11 \$	23 617 \$	64 643	0,37 \$

	Période de 39 semaines close le 29 septembre 2019			Période de 39 semaines close le 30 septembre 2018		
	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action
De base	46 162 \$	61 217	0,75 \$	64 766 \$	61 638	1,05 \$
Dilué	46 162 \$	63 279	0,73 \$	64 766 \$	63 858	1,01 \$

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et le bénéfice par action dilué est résumé ci-après.

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Actions ordinaires.....	60 651 488	62 333 643	61 216 670	61 637 928
Incidence des options sur actions émises ¹⁾ ..	2 076 839	2 309 592	2 062 814	2 219 754
	62 728 327	64 643 235	63 279 484	63 857 682

¹⁾ 3 995 083 et 3 995 083 actions ont été exclues des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 en raison de leur effet antidilutif (3 393 913 et 3 694 490 actions exclues des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

24. Flux de trésorerie

Les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, déduction faite de l'incidence des acquisitions et des activités abandonnées, s'établissent comme suit.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Débiteurs	3 623 \$	8 220 \$	32 600 \$	2 658 \$
Stocks	(2 311)	452	(5 500)	(7 006)
Impôt sur le résultat à (recouvrer) payer.....	3 951	1 086	4 949	(743)
Charges payées d'avance et autres actifs.....	1 914	7 605	3 216	1 800
Créditeurs et charges à payer.....	(3 826)	(11 809)	(8 921)	(9 575)
Passif lié aux cartes-cadeaux	(10 551)	(9 053)	(59 533)	(42 389)
Impôt sur le résultat versé.....	4 008	1 732	14 009	9 077
Variation des intérêts à payer	(4 658)	5 247	(5 291)	4 703
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(7 850) \$	3 480 \$	(24 471) \$	(41 475) \$

25. Engagements, éventualités et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation, aux franchisés et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, aux taxes à la consommation et à l'impôt sur le capital et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations par suite de ces vérifications.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou ne font l'objet d'aucune provision, n'est pas suffisamment significatif pour être présenté dans ces états financiers consolidés.

L'encours des lettres de crédit de la société s'élève à 0,5 million de dollars (0,6 million de dollars au 30 décembre 2018 et 0,6 million de dollars au 30 septembre 2018). Ces lettres de crédit sont principalement destinées à diverses entreprises de services publics qui desservent des établissements détenus par la société ou franchisés et au soutien financier externe de certains franchisés qui ont besoin de fonds pour régler les redevances de franchise initiales et les frais de conversion, le cas échéant, payables à la société. La probabilité d'un prélèvement sur les lettres de crédit par suite d'un manquement de la part d'un franchisé est faible.

Clauses d'indemnisation

Outre les garanties susmentionnées, la société a aussi fourni des indemnités d'usage dans le cours normal des activités et dans le cadre de cessions et d'acquisitions d'entreprises, et elle reçoit de telles indemnités. Ces indemnités ont trait à des éléments liés à l'impôt, aux litiges et aux réclamations qui incombent à une contrepartie par suite d'une transaction. Jusqu'à ce que des événements surviennent ou que des réclamations soient faites en vertu de ces clauses, il n'est pas possible de déterminer de façon raisonnable le montant du passif lié à de telles indemnités. Par le passé, la société n'a pas effectué de paiements importants en regard de ce type d'indemnités.

26. Instruments financiers et gestion du risque

Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt et le prix des marchandises et de l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa dette à long terme à taux variable. Pour gérer ce risque, elle surveille de près la conjoncture des marchés pour déceler des changements potentiels dans les taux d'intérêt, et elle peut conclure à l'occasion des contrats dérivés sur taux d'intérêt.

Risque marchandises

La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation des restaurants qu'elle détient et des activités de sa division de transformation des aliments et de distribution. Pour gérer ce risque, elle conclut des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins en certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises.

Risque de liquidité et risque lié à la disponibilité des capitaux

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment opportun, à un prix raisonnable.

Si la performance ou la situation financière de la société se détériorait, la capacité de la société d'obtenir du financement auprès de sources externes pourrait être restreinte. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, ce qui peut influencer de façon défavorable sur la capacité de la société à financer sa dette à long terme à l'échéance. La société atténue ces risques en maintenant une capacité d'emprunt suffisante en vertu de ses facilités de crédit, en variant les dates d'échéance de ses obligations à long terme et en surveillant activement la conjoncture des marchés.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et d'autres contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, principalement des franchisés, à ses coentreprises et aux clients de détail de ses activités de fabrication de produits alimentaires. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants, principalement des franchisés, et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs à long terme afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créances.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des débiteurs de la société, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, au 29 septembre 2019, au 30 décembre 2018 et au 30 septembre 2018.

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 29 septembre 2019			
	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables).....	61 869 \$	5 853 \$	3 538 \$	71 260 \$
Soldes au 30 décembre 2018	90 441 \$	7 869 \$	5 204 \$	103 514 \$
Soldes au 30 septembre 2018.....	55 741 \$	6 803 \$	5 359 \$	67 903 \$

Toutes les créances irrécouvrables importantes ont été constatées dans la provision. Au 29 septembre 2019, la société estime que la provision de 13,9 millions de dollars (15,9 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 15,6 millions de dollars au 30 septembre 2018) était suffisante pour couvrir tout risque de crédit lié au solde des créances en souffrance. Les autres créances en souffrance n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être recouvrées.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que la société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix fournis par les contreparties. Les justes valeurs de tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Les différents niveaux de données d'entrée utilisées pour déterminer les justes valeurs sont les suivants.

- Niveau 1 – ces données s'entendent des cours (non ajustés) auxquels la société peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs financiers ou des passifs financiers identiques.
- Niveau 2 – ces données concernant l'actif financier ou le passif financier, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent notamment les cours sur des marchés actifs pour des actifs financiers ou des passifs financiers similaires et les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour les actifs financiers ou les passifs financiers.
- Niveau 3 – ces données sont des données non observables concernant l'actif financier ou le passif financier; elles sont utilisées dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif financier ou au passif financier.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après.

Dette à long terme

La juste valeur (niveau 2) est établie en fonction du taux d'emprunt marginal actuel de la société pour des conventions d'emprunt de type similaire. La valeur comptable de la dette liée au financement actuel de la société se rapproche de sa juste valeur au 29 septembre 2019.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers de la société consistent en la trésorerie, les débiteurs, les créances liées à des franchisés, le montant à recevoir de parties liées ainsi que les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou de l'application des taux d'intérêt du marché.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

27. Parties liées

Actionnaires

Au 29 septembre 2019, les actionnaires principaux détenaient 70,8 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 98,2 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions. Cara Holdings détient 22,6 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 36,5 % du contrôle des voix. Fairfax détient 48,2 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 61,7 % du contrôle des voix. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, Fairfax a vendu 1 411 335 actions à droit de vote subalterne aux termes de l'importante offre publique de rachat afin d'acheter un nombre équivalent d'actions à droit de vote multiple de Cara Holdings. La participation avec droit de vote et la participation en titres de capitaux propres de Fairfax se sont accrues en raison de cet échange, combiné à la diminution de l'ensemble des actions avec droit de vote et en circulation à la suite de l'importante offre publique de rachat. Cara Holdings a participé et déposé aux fins d'échange 341 460 actions à droit de vote multiple aux termes de cette importante offre publique de rachat. Ces actions à droit de vote multiple ont été converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une immédiatement avant la clôture de l'importante offre publique de rachat.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a versé un dividende de 0,1121 \$ par action et de 0,3363 \$ par action à droit de vote subalterne et par action à droit de vote multiple (0,1068 \$ et 0,3204 \$ par action au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018). Depuis le début de l'exercice, le montant des dividendes versés à Fairfax s'est élevé à 9,1 millions de dollars (8,7 millions de dollars pour la période correspondante close le 30 septembre 2018) et le montant des dividendes versés à Cara Holdings s'est élevé à 4,3 millions de dollars (4,6 millions de dollars pour la période close le 30 septembre 2018).

Fairfax et la société sont parties à une entente en matière de services et d'achats partagés. Aux termes de cette entente, Fairfax est autorisée à négocier au nom de la société (et au nom des entreprises de restauration associées de Fairfax) le recours à des ententes en matière de services et d'achats partagés pour tout ce qui se rapporte aux activités de Recettes, notamment les aliments et les boissons, la technologie de l'information, le traitement des paiements, le marketing et la publicité ou tout autre service de logistique. Il n'y a eu aucune transaction aux termes de cette entente au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 et le 30 septembre 2018.

La société a pour politique de mener toutes les transactions et de régler tous les soldes avec des parties liées selon les modalités du marché.

Prestataire de services d'assurances

Certaines des polices d'assurance de Recettes sont détenues par une société qui est une filiale de Fairfax. Cette transaction est conforme aux modalités du marché. Au 29 septembre 2019, aucun paiement n'était dû.

The Keg

Le 22 février 2018 (la « date d'acquisition de The Keg »), la société a réalisé la fusion avec Keg Restaurants Limited (« The Keg ») pour environ 200,0 millions de dollars, se composant d'un montant de 105,0 millions de dollars en trésorerie et de 3 801 284 actions à droit de vote subalterne de Recettes, émises à la valeur d'échange. De plus, Recettes pourrait devoir verser une contrepartie en trésorerie supplémentaire de 30,0 millions de dollars à l'atteinte de certaines cibles financières. La portion en trésorerie du prix d'achat a été réglée au moyen d'un prélèvement effectué sur la facilité de crédit existante de la société. Une réserve au titre de la fusion équivalant à la contrepartie totale de 216,7 millions de dollars a été comptabilisée au bilan. Les résultats de The Keg sont inclus dans l'état du résultat net depuis la date d'acquisition de The Keg.

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2018, 3 400 000 actions à droit de vote subalterne ont été émises à la valeur d'échange en faveur de Fairfax dans le cadre de la fusion avec The Keg réalisée le 22 février 2018.

Le 1^{er} janvier 2019, un montant estimé à 12,6 millions de dollars de chiffre d'affaires net a été ajouté au fonds commun de redevances KRIF, faisant passer le nombre total de restaurants dans le fonds commun de redevances à 105. En raison de l'apport du chiffre d'affaires net additionnel au fonds commun de redevances KRIF, KRL s'attend à recevoir 294 741 parts

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

de société en commandite échangeables additionnelles de The Keg, soit 1,87 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution.

Le 1^{er} janvier 2019, KRL a reçu 80 % de ce privilège, soit l'équivalent de 235 793 parts de KRIF, ou 1,50 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution. KRL recevra également une augmentation proportionnelle des distributions mensuelles de la société en commandite Keg. Compte tenu de la tranche initiale de 235 793 parts du Fonds KRIF décrites plus haut, KRL aura le droit d'échanger ses parts dans le capital de la société en commandite contre 4 318 857 parts de KRIF, soit 27,56 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution. Le solde du privilège additionnel sera ajusté le 31 décembre 2019 pour être en vigueur le 1^{er} janvier 2019, une fois que le rendement réel des nouveaux restaurants aura été confirmé. Si la société devait recevoir 100 % du privilège additionnel estimé pour 2019, elle aurait le droit d'échanger ses parts de société en commandite contre 4 377 805 parts du Fonds, soit 27,83 % des parts de KRIF, compte tenu de la dilution.

La société a choisi de ne pas comptabiliser la fusion comme un regroupement d'entreprises aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, puisque la transaction représente un regroupement d'entités sous contrôle conjoint de Fairfax. Par conséquent, le regroupement sera comptabilisé à la valeur comptable.

Participation dans la société en commandite Keg

La participation en capitaux propres de la société dans la société en commandite est représentée par la participation dans The Keg GP Ltd (« KGP »). La valeur de la participation en capitaux propres dans la société en commandite est symbolique, la quasi-totalité des flux de trésorerie de la société en commandite étant attribuable aux parts de catégorie C et aux parts de société en commandite de catégorie A, B et D (les « parts de société en commandite échangeables » ou les « parts échangeables »).

Participation en parts échangeables dans la société en commandite

	29 septembre 2019		30 décembre 2018		30 septembre 2018	
(en milliers de dollars canadiens)	Nombre de parts	Juste valeur	Nombre de parts	Juste valeur	Nombre de parts	Juste valeur
Parts de société en commandite de catégorie A	905 944	14 930 \$	905 944	14 640 \$	905 944	16 071 \$
Parts de société en commandite de catégorie B.....	176 700	2 912	176 700	2 856	176 700	3 135
Parts de société en commandite de catégorie D	3 236 213	53 333	2 947 424	47 630	2 947 424	52 287
Participation en parts échangeables dans la société en commandite	4 318 857	71 175 \$	4 030 068	65 126 \$	4 030 068	71 493 \$
Participation en parts de catégorie C dans la société en commandite	5 700 000	57 000	5 700 000	57 000	5 700 000	57 000
	<u>10 018 857</u>	<u>128 175 \$</u>	<u>9 730 068</u>	<u>122 126 \$</u>	<u>9 730 068</u>	<u>128 493 \$</u>

La participation en parts échangeables dans la société en commandite est composée de parts de société en commandite échangeables détenues par la société et elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Le cours de clôture d'une part du Fonds au 29 septembre 2019 s'établissait à 16,48 \$.

Participation dans The Keg Royalties Income Fund

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a acheté 300 parts de KRIF pour 5,0 milliers de dollars.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

Autre

Au 29 septembre 2019, les créances à long terme comprennent un billet à vue des membres du personnel ne portant pas intérêt d'un montant de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars au 30 décembre 2018 et 0,8 million de dollars au 30 septembre 2018).

Au 29 septembre 2019, la société doit verser des redevances de 2,5 millions de dollars, incluant la TPS, au Fonds (3,0 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 2,5 millions de dollars au 30 septembre 2018) et un montant de 0,4 million de dollars en intérêts à payer au Fonds sur l'emprunt Keg (0,4 million de dollars au 30 décembre 2018 et 0,4 million de dollars au 30 septembre 2018) inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Au 29 septembre 2019, la société doit recevoir des distributions de 1,1 million de dollars de la société en commandite (1,2 million de dollars au 30 décembre 2018 et 1,0 million de dollars au 30 septembre 2018) relativement aux parts de catégorie C et aux parts de société en commandite échangeables qu'elle possède. Ces montants ont été reçus de la société en commandite au moment où ils étaient dus, après les périodes susmentionnées.

La société fournit des services de comptabilité à une société détenue par un administrateur. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, KRL a obtenu 0,1 million de dollars et 0,2 million de dollars, respectivement, pour ces services (0,1 million de dollars et 0,2 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018), et ce montant a été comptabilisé par la société comme autre revenu, déduction faite des frais de prestation de ces services.

La société engage des frais de redevances en ce qui a trait à la convention de licence et de redevances entre la société et la société en commandite. En raison des administrateurs communs siégeant aux conseils d'administration respectifs de la société et de The Keg GP, l'associé commandité de la société en commandite, les frais de redevances sont traités comme une transaction avec une partie liée. La société a engagé des frais de redevances de 6,2 millions de dollars et de 19,0 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019 (6,4 millions de dollars et 14,8 millions de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

La société comptabilise également le revenu de placement de sa participation en parts échangeables et en parts de catégorie C dans la société en commandite, présentée en tant que produits d'intérêts sur les parts de société en commandite dans les états intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé un revenu de placement de 2,8 millions de dollars et de 8,3 millions de dollars, respectivement, à l'égard de ces parts (2,7 millions de dollars et 6,3 millions de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018).

Participation dans les coentreprises d'Original Joe's

La société a formé des coentreprises avec certaines franchises d'Original Joe's. La société détient une participation en capitaux propres variable dans ces restaurants, ainsi que des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue liés à la construction de nouveaux restaurants, à des rénovations et au fonds de roulement. Au 29 septembre 2019, il restait un solde du montant à recevoir de parties liées de 12,3 millions de dollars (9,9 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 8,4 millions de dollars au 30 septembre 2018) qui se compose des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue garantis par les actifs de restauration de la coentreprise; il a été comptabilisé à la juste valeur et s'accumulera jusqu'à concurrence de la valeur recouvrable sur la durée à courir des emprunts. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variant de 7,75 % à 9,76 % et viennent tous à échéance le 21 septembre 2020. Les emprunts à terme sont révisés et reconduits une fois l'an. La partie courante prévue de ces emprunts se chiffre à 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars au 30 décembre 2018 et 2,2 millions de dollars au 30 septembre 2018). Les emprunts remboursables à vue portent intérêt au taux de 5 % et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement spécifique. Des ententes de mise en commun ont été établies entre les coentreprises aux fins du partage des coûts et du remboursement des emprunts, de sorte que certains restaurants sous propriété commune conviennent que les liquidités disponibles de ces restaurants peuvent être affectées au remboursement des encours au sein du groupe. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a facturé des intérêts totalisant 0,1 million de dollars et 0,2 million de dollars, respectivement (0,1 million de dollars et 0,5 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018), sur les emprunts à terme et les emprunts remboursables à vue.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

La société facture aux franchisés en coentreprise d'Original Joe's des redevances de 5 % et des frais de marketing de 2 % sur leur chiffre d'affaires net. Au 29 septembre 2019, le solde des débiteurs comprenait un montant de 0,1 million de dollars (0,3 million de dollars au 30 décembre 2018 et 0,1 million de dollars au 30 septembre 2018) à recevoir de parties liées au titre de ces redevances et frais de marketing. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées conformément au contrat de franchise.

La participation de la société dans les coentreprises et les entreprises associées est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, une augmentation de 0,1 million de dollars et de 0,2 million de dollars, respectivement (une augmentation de 0,1 million de dollars et de 0,5 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) du solde de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part du bénéfice et des pertes des périodes qui revient à la société et prise en compte dans la quote-part du bénéfice tiré de la participation dans des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans la coentreprise Burger's Priest

La société détient une participation de 79,4 % dans New & Old Kings and Priests Restaurants Inc. (« Burger's Priest »), la participation résiduelle de 20,6 % étant détenue par un tiers qui dispose d'une convention d'indexation pouvant faire croître sa participation jusqu'à un maximum de 50 % si certains bénéfices cibles sont atteints. Les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour la période de 13 semaines close le 29 septembre 2019, la participation n'a pas changé et pour la période de 39 semaines close le 29 septembre 2019, une baisse de 0,2 million de dollars (hausse de 0,1 million de dollars et 0,2 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part du bénéfice qui revient à la société pour la période et est prise en compte dans la quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans un restaurant en coentreprise

La société détient une participation dans une coentreprise visant l'exploitation de deux restaurants 1909 Taverne Moderne avec un tiers. Au 29 septembre 2019, la société avait investi un montant de 5,2 millions de dollars, comptabilisé dans les créances à long terme (4,5 millions de dollars au 30 décembre 2018 et 3,8 millions de dollars au 30 septembre 2018). Le prêt n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursements définies. La société et le tiers détiennent tous les deux une participation de 50 % dans la coentreprise. Les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, une réduction de 0,5 million de dollars et de 1,1 million de dollars, respectivement, du solde des créances à long terme (réduction de 0,6 million de dollars et 1,3 million de dollars pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) a été comptabilisée relativement à la quote-part des pertes qui revient à la société pour la période et prise en compte dans la quote-part du résultat des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans la coentreprise Rose Reisman Catering

Dans le cadre de l'acquisition de Pickle Barrel réalisée le 1^{er} décembre 2017, la société a acquis une participation de 50 % dans Rose Reisman Catering. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. Au 29 septembre 2019, la société a investi un montant de 0,2 million de dollars, lequel a été comptabilisé dans les créances à long terme (0,2 million de dollars au 30 décembre 2018 et néant au 30 septembre 2018). La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 29 septembre 2019, la société a comptabilisé une diminution de 0,1 million de dollars et une diminution de

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

0,2 million de dollars du solde de la participation (diminution de 0,1 million de dollars et de néant pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 septembre 2018) relativement à la quote-part du bénéfice qui lui revient pour la période; ces diminutions sont prises en compte dans la quote-part de la perte des coentreprises à l'état du résultat net.

Toutes les entités dont il est question ci-dessus sont des parties liées en raison du contrôle conjoint ou de l'influence notable qu'exerce la société sur elles.

Principales filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés. Les soldes et les transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

28. Informations sectorielles

Recettes divise ses activités en quatre secteurs, soit les restaurants exploités par la société, les restaurants franchisés, la vente au détail et services traiteur, et les activités du secteur Central.

Le secteur des restaurants exploités par la société englobe les restaurants détenus par la société, la quote-part des résultats des restaurants exploités en coentreprise de la société aux termes de la participation dans Original Joe's, la participation dans Burger's Priest et le restaurant 1909 Taverne moderne exploité en coentreprise, qui génèrent des produits au moyen des ventes directes de plats cuisinés et de boissons aux clients.

Le secteur des restaurants franchisés englobe quant à lui le réseau de restaurants franchisés de la société, qui sont exploités sous ses diverses marques et dont la société tire des redevances calculées selon un pourcentage convenu du chiffre d'affaires des restaurants franchisés et exploités en coentreprise. Recettes fournit un soutien financier à certains franchisés et les produits déclarés des redevances de franchises sont présentés après déduction de tout soutien fourni.

Le secteur Vente au détail et services traiteur représente les ventes de produits de marque St-Hubert, Swiss Chalet et du Keg et d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épiceries et son réseau de restaurants St-Hubert. Le secteur Vente au détail et services traiteur reflète les frais de vente et charges d'exploitation liés aux divisions de service de restauration de la société dont les activités sont exercées sous les noms de Pickle Barrel, Rose Reisman et Marigolds and Onions.

Le secteur Central comprend le chiffre d'affaires des services du centre d'appels qui rapporte des frais de gestion sur les commandes effectuées par téléphone, par application mobile ou par Internet hors site traitées pour le compte des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés, les produits générés par la location d'immeubles et de certaines pièces de matériel aux franchisés, ainsi que les redevances de nouvelles franchises et les frais de renouvellement perçus. Le secteur Central englobe aussi les charges de la société (autres que pour les restaurants), notamment les charges liées au personnel du siège social, les coûts indirects non liés au personnel, les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif qui sont neutralisés par les rabais sur achats. La société a déterminé que la répartition des produits et des charges de la société (autres que pour les restaurants), qui comprennent les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif, ne rend pas compte de la façon dont elle gère ses activités et elle n'a pas imputé ces produits et ces charges à un secteur en particulier.

Le chef de la direction, le président directeur du conseil d'administration et le chef des finances sont les principaux décideurs opérationnels de la société et ils examinent régulièrement les activités d'exploitation et la performance de chacun des secteurs. Ils utilisent le résultat d'exploitation comme mesure clé pour évaluer la performance de chaque secteur et pour prendre des décisions concernant la répartition des ressources. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs opérationnels à présenter sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société. Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur en particulier, ainsi que ceux qui peuvent y être attribués de façon raisonnable.

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Périodes de 13 semaines closes les</u>		<u>Périodes de 39 semaines closes les</u>	
	<u>29 septembre</u>	<u>30 septembre</u>	<u>29 septembre</u>	<u>30 septembre</u>
	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits bruts				
Chiffre d'affaires	191 262 \$	199 033 \$	580 089 \$	548 750 \$
Quote-part du chiffre d'affaires des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(6 752)	(9 330)	(22 171)	(29 016)
Chiffre d'affaires des restaurants exploités par la société	184 510 \$	189 703 \$	557 918 \$	519 734 \$
Produis tirés des restaurants franchisés	27 279	27 662	81 275	79 148
Quote-part des produits tirés des redevances des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	127	951	424	898
Produits tirés des redevances	27 406 \$	28 613 \$	81 699 \$	80 046 \$
Vente au détail et services traiteur	75 734	67 660	220 833	194 941
Secteur Central	5 480	7 248	17 729	21 976
Produits non attribués	15 829	16 837	47 284	47 022
Total des produits bruts	308 959 \$	310 061 \$	925 463 \$	863 719 \$
Produits d'exploitation				
Restaurants exploités par la société	3 594 \$	11 794 \$	22 849 \$	33 051 \$
Restaurants franchisés	26 128	25 671	78 499	72 750
Vente au détail et services traiteur	2 511	1 923	7 701	1 542
Secteur Central	(11 412)	59	(40 023)	2 967
Quote-part des résultats des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence incluse dans les secteurs des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés	(154)	358	(43)	1 647
Produits non attribués	(301)	(4 016)	14 975	(11 172)
	20 366 \$	35 789 \$	83 958 \$	100 785 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles				
Restaurants exploités par la société	13 335 \$	8 708 \$	32 829 \$	23 844 \$
Restaurants franchisés	–	–	–	–
Vente au détail et services traiteur	1 932	2 440	4 616	8 253
Secteur Central	13 531	1 534	49 092	10 980
	28 798 \$	12 682 \$	86 537 \$	43 077 \$
Dépenses d'investissement				
Restaurants exploités par la société	7 512 \$	4 787 \$	22 825 \$	15 345 \$
Restaurants franchisés	–	–	–	–
Vente au détail et services traiteur	1 382	2 487	2 904	3 890
Secteur Central	3 130	3 587	9 428	9 906
	12 024 \$	10 861 \$	35 157 \$	29 141 \$

Société de Recettes Illimitées

États financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les 13 et les 39 semaines closes les 29 septembre 2019 et 30 septembre 2018

29. Événements postérieurs à la date de clôture**Dividende**

Le 11 novembre 2019, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 0,1121 \$ par action ordinaire à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple. Le dividende sera versé le 13 décembre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 novembre 2019.

Rachats d'actions

Après le 29 septembre 2019 et jusqu'au 11 novembre 2019, la société a acheté 249 700 parts de The Keg Royalties Income Fund (« KRIF ») pour 4,0 millions de dollars. Ces parts n'ont pas été annulées et elles seront détenues par la société à titre de participation dans KRIF et elles s'ajouteront aux 4 318 857 parts échangeables de KRIF détenues par Keg Restaurants Ltd., filiale en propriété exclusive de Recettes.